

Evaluation Environnementale Stratégique (EES) au Mali

Cas de l'EES du Sourou et son lien avec la décentralisation

Atelier de formation et d'orientation 16 – 19 septembre 2019,

Bamako, hôtel Mandé

COMPTE RENDU

Fait en partenariat par :



Inter Collectivité du Sourou (ICS)



**Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du
Développement Durable (MEADD)**



**Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale
(CNEE)**

31 octobre 2019

TABLE DES MATIERES

Colophon.....	3
1. Introduction	4
2. Synthèse.....	5
3. Jour 1 : Ouverture et présentation de la grille.....	8
4. Jour 2 : La grille appliquée au processus du Sourou comme il s'est déroulé	16
5. Jour 3 : La grille appliquée au futur : les recommandations.....	17
6. Jour 4 : Rencontre avec les Partenaires Techniques et Financiers	20
Annexe 1 : Le programme.....	23
Annexe 2 : Les participants	27
Annexe 3 : Le contexte de décentralisation.....	28
Annexe 4 : Les résultats des groupes de travail de jour 2	38
Annexe 5 : Lettre d'invitation	51

Colophon

Auteurs (les partenaires initiateurs de l'atelier) :

Inter Collectivité du Sourou (ICS) : Etienne Belle, Allaye Guindo (www.souroumali.org)

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) : Drissa Traoré, Moussa Ballo (<https://environnement.gouv.ml/>)

Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (CNEE) : Paula Dobbelaar, Sibout Nootboom, Fousseyni Traoré (www.eia.nl/fr)

Clause exonératoire : Ce compte rendu résume les points de vue des participants de l'atelier comme les auteurs les ont enregistrés aussi bien que possible. Les points de vue ne sont pas nécessairement tous partagés par tous les auteurs ou participants. La Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale est indépendante et neutre vis-à-vis du contenu du programme pour la zone du Sourou, son seul intérêt est la qualité de l'Evaluation Environnementale Stratégique.

Autres contributeurs :

Daouda Traoré (CARE) ; Lalaïssa Ouane (Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) ; Bakary Kone (Consultant Indépendant) ; Niek van Duivenbooden (TRIMPACT), Ahmadou Touré (Equipe de Planification et d'Evaluation Régionale), Souleymane Koné (Equipe de Planification et d'Evaluation Régionale)

Liste d'abréviations

ADR	Agence de Développement Régional
AEM	Agence de l'eau du Mouhoun
AGCC	Alliance Globale contre les Changement Climatiques
ANICT	Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
CIM	Commission Inter Ministérielle
CNEE	Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales (du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation)
DCPND	Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIES/NIES	Etude d'impact environnemental et social/ Notice d'impact environnemental et social
EPER	Equipe de Planification et d'Evaluation Régionale
IC	Inter-Collectivités
ICS	Inter Collectivités du Sourou
MDRE	Ministère de la Décentralisation et la Réforme de l'Etat
MEADD	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable
ODD	Objectifs de Développement Durable
PDESC	Programme de Développement Economique Social et Culturel
PDIDS	Programme de Développement Intégré et Durable du Sourou
PTF	Partenaires Technique et Financier
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
UE	Union Européenne

1. Introduction

Le programme de développement intégré et durable pour le Sourou et son Evaluation

Environnementale Stratégique (PDIDS/EES). La zone du Sourou, dans la Région de Mopti au centre du Mali souffre de conflits créés entre autres par un manque de gestion coordonné des ressources naturelles. Entre août 2018 et juin 2019, les collectivités territoriales de la zone ont pris à main cette problématique en créant un programme intégré pour le développement durable, dit PDIDS. Pour la réalisation de ce programme, il a été utilisé le processus Evaluation Environnementale Stratégique, comme rendu obligatoire au Mali depuis décembre 2018.

Pour l'élaboration du PDIDS/EES, les collectivités ont décidé de créer l'Inter Collectivité du Sourou (ICS). CARE Mali était responsable pour la gestion et de l'administration du processus (dans le cadre du projet PADIN II), délégué par l'ambassade du Royaume des Pays Bas ; ils appuyaient les deux consultants qui étaient mis à la disposition de l'ICS. Aussi, Le gouvernorat de Mopti avait mis à la disposition de l'ICS ses techniciens comme Equipe de Planification et Evaluation Régionale (EPER). Une Commission Inter Ministérielle (CIM) a été installée pour tenir la relation avec les différents ministères. Enfin, la Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnemental (CNEE) a donné un avis sur le rapport de cadrage (octobre 2018) et en mars 2019 un appui comme coach indépendant à l'ICS et son équipe. Sur l'avis d'une Commission Interministériel (CIM), le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) a issu le permis environnemental le 27 juin 2019.

But de l'atelier de formation et d'orientation. Les 16 – 18 septembre 2019, les acteurs principaux l'ICS, le MEADD et la CNEE ont invité tous les acteurs du processus à Bamako pour conjointement tirer et capitaliser les leçons de ce processus pour le futur en termes de recommandations.

Pour arriver à ce but, la CNEE a développé une grille d'analyse adaptée au cas, et sur cette base les groupes de travail ont discuté les points forts et les points faibles de l'approche. Des recommandations sont ressorties surtout pour les acteurs clés suivant : l'ICS ; le MEADD ; le Ministère des l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, et les Partenaires Techniques et Financières (PTF). Le 19 septembre, les participants de l'atelier notamment l'ICS a présenté leur analyse à un groupe de PTFs et demandé leur réaction et recommandations.

Le compte rendu. Le présent compte rendu commence dans le deuxième chapitre avec ladite présentation et discussion le 19 septembre. Le consensus était que le PDIDS avec son EES est un cas d'école pour la gestion décentralisée des ressources naturelles au Mali pour un développement durable. Il émergeait de l'analyse 5 facteurs clés qui sont plus élaborés dans le troisième chapitre. Le quatrième chapitre comprend les résultats des travaux des premières trois jours.

L'ICS, le MEADD et la CNEE espèrent que les leçons capitalisées du PDIDS/EES inspireront d'autres plans, programmes, schémas, etc. aussi d'entamer un processus de planification et d'EES pour le développement durable.

2. Synthèse

D'abord, il faut faire quelques définitions :

- Un **programme¹ de développement intégré et durable** couvre tous les intérêts et tous les secteurs d'une zone, par son adoption son autorité qui décide comment sa zone devrait se développer, pourquoi ils considèrent ce développement durable, et qu'est-ce qu'ils vont faire pour atteindre ce développement, selon leurs moyens dans une période déterminé.
- Une **Evaluation Environnementale Stratégique (EES)** d'un tel programme est une procédure pour le processus de planification et évaluation que crée le programme. Au Mali un décret existe depuis 31/12/2018, qui stipule qu'au début d'une EES, les termes de référence doivent être approuvés par le ministre de l'environnement, et à la fin le document de l'EES doit être approuvée et sanctionné par un permis environnemental dudit ministère. Le ministre est informé régulièrement du processus de l'EES par une Commission Inter Ministérielle (CIM).

Une EES effectivement crée un contrôle de qualité des analyses sur lesquelles un plan ou programme est basé. Aussi elle approuve les mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux qui sont intégrées dans le plan/programme.

Les participants de l'atelier trouvent que le PDIDS couplé à son procédure d'EES est un cas d'école de planification décentralisée de haute qualité. Ils le trouvent pour les raisons suivantes.

Une solution endogène pour gérer le développement local

Le programme, le PDIDS, qui est ressorti du processus de planification et évaluation est bien appuyé par toutes les parties prenantes de la zone du Sourou. Il s'agit entre autres des agriculteurs dans la zone humide, ceux dans la zone sèche, les éleveurs et les pêcheurs. L'ICS a été établie en 2018 avec pour le but de mettre ensemble ses groupes à travers leurs représentants élus des communes et des cercles de la zone. L'EPER avec les élus réunis dans leur comité restreint ont visité un échantillon de villages représentatifs en vue de collecter leurs besoins, qui ont été prises en compte dans le programme. Les impacts des mesures proposés aussi sont pris en compte dans cette communication, y compris les mesures de leur atténuation. Le PDIDS aussi indique comment les groupes seront impliqués dans la phase de sa mise en œuvre. Cette approche endogène a permis aux collectivités territoriales et leurs populations de prendre leur futur dans leurs propres mains, et, avec les dispositions de la mise en œuvre du PDIDS pour 10 ans validé par l'EES, à devenir un partenaire crédible des promoteurs de projets.

Concertation avec les parties prenantes à l'extérieur de la zone

Les autres parties prenantes du PDIDS, en dehors de la zone du Sourou au Mali, sont ceux qui seront affectés positivement ou négativement et ceux dont l'ICS a besoin pour mettre en œuvre le PDIDS.

Cela inclut :

- Les ministères qui composent la CIM ;

¹ Par définition malienne, un plan est un ensemble de programmes coordonnés qui doivent aboutir à un but global de développement. En général le plan porte sur toute l'étendue du territoire national, il a un caractère macro et multi-sectoriel et à horizon de moyen terme. Cependant un programme est plus restreint, il porte en général sur un secteur ou une partie du territoire national par exemple le Sourou.

- Les gestionnaires de l'eau et les utilisateurs de l'eau du Sourou au côté Burkinabé (en autres l'AMVS, l'ABV) ;
- Le secteur privé (p.ex. transformateurs, transporteurs) [mais moins intensif, voir Volume 4 du PDIDS/EES] ;
- Les PTF.

L'ICS a communiqué avec ces groupes pour savoir leurs points de vue sur le PDIDS, s'ils peuvent donner un appui à la réalisation des objectifs du PDIDS et si l'ICS peut faire des choses en retour, comme la prise en compte des objectifs de développement au niveau national.

Consultation itérative

Lesdits groupes ne sont pas consultés seulement une fois, mais plusieurs. Cette approche a permis de prendre en compte leurs besoins dans le plan ressortant du processus et d'avoir leur réaction sur un premier et deuxième draft de ce plan avant sa finalisation. Les participants trouvent que cet appui justifie les coûts de toutes ces concertations et la durée du processus.

Appui technique

Ni l'intercollectivité, ni la CIM, n'auraient pu jouer leur rôle dans le processus de planification et d'évaluation environnementale sans un appui. D'abord, le gouverneur de Mopti a mis à disposition à l'ICS les experts des services techniques comme « équipe de planification et évaluation régionale » (EPER). Ensuite, un consultant national et un consultant international étaient mis à disposition pour appuyer le processus de gouvernance : la direction de l'équipe d'experts et les communications avec les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la zone, y compris la CIM. Les 2 experts ont aussi rédigé le PDIDS et l'EES sur instruction de l'ICS et sur base des résultats des analyses techniques de l'EPER. Tout ce processus a été facilité dans le sens administratif, logistique et pertinent par CARE Mali, avec un financement des Pays Bas. La totalité de ce processus de l'EES a appuyé sur demande de l'ICS par la CNEE comme conseiller et coach indépendant et pour intégrer les aspects de la synergie et de l'alignement (PDIDS/EES volume 4) par TRIMPACT, avec leurs propres financements.

Valeur ajoutée de l'EES

L'EES a contribué à une augmentation de la qualité du programme et à sa légitimité grâce à un processus plus inclusif (participative, transparent et itérative). Parce que le PDIDS déjà décrit comment l'ICS préconise à mettre en œuvre son plan à travers les prochaines 10 ans, elle a aussi gagné en crédibilité. Avec son site web www.souroumali.org et l'obligation pour tous promoteurs de projets de développement de communiquer et de rendre compte de leurs acquis à l'ICS pour aligner les projets dans le PDIDS. Ce mécanisme créé qu'on imagine peut marcher dans la pratique, avec un appui d'un PTF pour appuyer le processus de gouvernance, un peu comme c'était fait dans la phase de planification et évaluation (voir ci-dessus). Pour autres PTFs cette qualité permet d'évaluer sa contribution aux objectifs de changement climatique et aux Objectifs de Développement Durable (ODD), facilitant le processus de financement du plan d'action qui en est partie. En fait, après l'issu du permis environnemental le PDIDS a été validé par son EES.

Recommandations pour la mise en œuvre du PDIDS

Brièvement, les participants recommandent les actions suivantes pour assurer une meilleure mise en œuvre du PDIDS (plus de recommandations sont inclus dans les résultats des jours 3 et 4 ci-après) pour les trois groupes principaux suivants.

L'Intercollectivité du Sourou :

- Accorder une attention continue aux relations avec les parties prenantes et promouvoir la transparence des décisions prises à travers, entre autres, la mise à jour fréquente du site web (www.souroumali.org) ;
- Bien garder à l'esprit que toutes les communes et ethnies de la population profiteront de la mise en œuvre du PDIDS et bien gérer leurs attentes ;
- Dès que l'équipe du bureau de l'ICS sera installée, de faire une formation pour se rassurer qu'elle soit au courant de tous les volets de la grille de gestion et les leçons synthétisées dans le présent compte rendu ;
- Organiser un processus d'évaluation annuelle de la mise en œuvre, comme base de rapportage à la CIM. Communiquer avec la CIM plus souvent là où 1) un changement dans le contexte demande une mise à jour du PDIDS et 2) une EIES est nécessaire pour un projet de développement dans le cadre du PDIDS.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable :

- Bien organiser la communication au sein de la CIM pendant la phase de mise en œuvre du PDIDS ;
- Assurer la prise en charge pour des missions de suivi environnemental que les ministères compensent les coûts de voyage de leurs cadres à Bamako, parce que les PTFs ne le feront plus ;
- S'imaginer comment dans le futur les activités de la CIM seront financées sans un appui financier des PTFs.

Les partenaires techniques et financiers :

- Se rassurer que tous les volets de la grille soient bien représentés dans les programmes de soutien. Par exemple, pas seulement le bureau de l'ICS aura besoin de financement et de formation, mais aussi la CIM ;
- Définir les résultats de ses soutiens d'abord en termes de bonne gouvernance (par exemple prise de décision légitime, transparente, bien justifiables, gestion des projets de développement efficace, pas de projets de développement sans une déclaration de non-objection de l'ICS, etc.) ;
- Appuyer financièrement et techniquement la mise en œuvre du PDIDS et de son EES.

La mise en échelle de cette approche aux autres zones

Brièvement, les participants et les PTF (jour 3) recommandent les actions suivantes pour assurer une meilleure mise en œuvre du PDIDS pour les trois groupes principaux suivants.

L'Intercollectivité du Sourou :

- Être disponible pour partager les expériences du Sourou avec d'autres collectivités territoriales d'autres zones au Mali

- L'ICS a besoin d'être soutenue par une structure d'appui dans ce processus de mobilisation des ressources [déjà partie de la convention entre ICS et les Pays-Bas]
- Avant la table ronde avec les PTF, il faut une dissémination de l'approche : faire une analyse d'intérêts de chaque PTF et identifier des actions de PDIDS qui sont alignées, et préparer très bien comment le PDIDS va être géré (Quelle qualité de manuel de procédure, la gestion de finance, la qualité de capacité et compétence de bureau d'exécution...etc.)
- Il urge de produire de fiches de projet et des notes conceptuelles, d'explorer des opportunités avec le PPP (Partenariat Public-Privé), des possibilités de financement existent, encore faudra-t-il taper à la bonne porte. (Forum des investisseurs privés : possibilité de soumission des projets à travers l'ANICT).

Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable :

- Elaborer une stratégie pour la vulgarisation des leçons du Sourou, en concertation avec les autres ministères, comme les ministères responsables pour la décentralisation et le financement climatique.
- Pour chercher un autre cas, chercher une autre zone avec beaucoup d'intérêts (ils existent)
- Mettre le PDIDS avec son EES comme un cas par le Mali pendant le COP 25, prévu en Chili 3-13 décembre 2019

Les partenaires techniques et financiers :

- Appuyer le MEADD et ses partenaires à élaborer cette stratégie de vulgarisation et chercher avec eux d'autres zones où l'approche peut être appliquée.

3. Jour 1 : Ouverture et présentation de la grille

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture été marquée par les interventions du Président de l'ICS, du Conseiller technique de la CNEE, de l'Ambassadeur des Pays-Bas et des Représentants du MEADD et du DGCT (photo 1). L'ensemble des intervenants a salué la l'initiative de coupler les PDIDS et son EES. Ils ont remercié l'Ambassade des Pays-Bas pour son appui financier à la réalisation PDIDS et de son EES. Il faut signaler que l'Ambassade des Pays-Bas est disposée à contribuer à la mise en œuvre et accompagner la mise du PDIDS. Pour la circonstance, l'Ambassade prévoit de contribuer financièrement à la mise en œuvre du PDIDS à hauteur de 5 millions d'euros par an et cela pendant 5 ans. Lors de cette cérémonie d'ouverture la copie du rapport final de l'EES a été remise à l'ambassadeur.



La cérémonie d'ouverture ; du gauche vers le droit : Sibout Nootboom (CNEE), Etienne Bello (Intercollectivité du Sourou), Moussa Ballo (chef de Division des Evaluations Environnementales à la DNACPN), Lalaïssa Ouane (conseillère technique au DGCT), Jolke Oppewal (Ambassadeur des Pays Bas).

Présentation de la grille

La CNEE a présenté une grille pour l'analyse conjointe des leçons à apprendre du processus de planification et évaluation du PDIDS. Cette grille servirait pour tous les participants du processus regarder en arrière le jour 2, et regarder dans le futur le jour 3. La grille consistait en plusieurs volets.

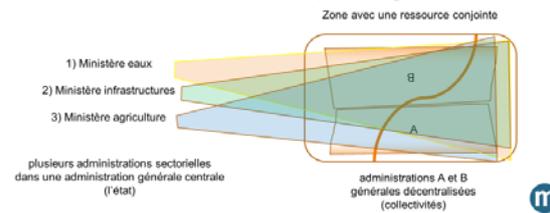
Volet de grille d'évaluation : « EES et les plans intégrés selon les pratiques internationales »

Cette présentation a été aminée par Sibout Nootboom, secrétaire technique à la CNEE. Pour les discussions, elles ont entre autres porté sur la complexité des choix de l'échelle, le recours à l'autorité judiciaire en cas de contestation de l'EES et la différence entre les EES au niveau international (PTF et BM) et les EES au niveau national.

1) Le choix de l'échelle

- Selon l'échelle des juridictions
 - Avantage: on peut limiter le plan aux sujets que l'autorité contrôle
 - Désavantage: les sujets qu'aucune autorité contrôle ne sont abordés par aucune autorité (ressources conjointes)
- Selon l'échelle des problèmes
 - Avantage: on peut adresser les problèmes partagés
 - Désavantage: plusieurs autorités doivent collaborer pour mettre leurs pouvoirs ensemble (exemple extrême: changement climatique)

Comment le pouvoir est partagé si les ressources sont partagées



La ressource est partagée dans cet exemple par 5 autorités

2) La matière d'un plan intégré + EES

- La décision (intégrée = tous ou plusieurs secteurs)
 - Le développement désirable
 - Les mesures pour l'atteindre
 - Les responsables pour mise en œuvre
- La justification (intégrée = tous les impacts)
 - Les impacts de la décision
 - Les autres mesures prises en considération
 - Prise en compte des points de vue du public / parties prenantes
- L'organisation de la mise en œuvre (intégrée = plateforme neutre)
 - Façon de coordination de tous les autorités responsables
 - Façon de communication conjointe avec le public
 - Façon de communication avec les autorités de tutelle

3) Les phases et les rôles

Tri-préliminaire	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité du plan : décision sur la nécessité d'un plan, annonce publique de la procédure, identifier les parties prenantes • L'autorité des EES : décision sur la nécessité d'une EES et selon quelle procédure
Cadrage	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité du plan : inviter les parties prenantes et au public d'exprimer leur point de vue sur le cadre de l'évaluation technique (les mesures et leurs impacts à étudier). Décider et publier le cadrage. • L'autorité des EES: approuver le cadrage (potentiellement au nom d'autres autorités de tutelle)
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité du plan : Évaluer les impacts des alternatives dans un rapport d'EES
Examen	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité des EES: organiser l'examen de la qualité du rapport d'EES (Souvent: publier la décision sur la qualité.)
Prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité du plan : discuter avec les parties prenantes sur base du rapport; décider sur le plan et le publier avec une justification
Mise en œuvre et Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité du plan : Auto-surveillance de la mise en œuvre du plan et publication des rapports de l'état d'avancement • L'autorité des EES: Surveiller la mise en œuvre et le cas échéant prendre d'action correctives avec les autres autorités de tutelle

4) L'intégralité, lien avec les ODD

- Intégralité sociale:
 - Toutes les parties prenantes d'une décision et toutes les autorités nécessaires sont incluses
- Intégralité conceptuelle :
 - Pour simplicité on limite les acteurs impliqués, mais on maintient l'intégralité des analyses d'impacts et des mesures
- Les Objectifs de Développement Durable:
 - 17 objectifs avec leurs parties prenantes, leurs impacts et mesures
 - créent plus d'intégralité, parce qu'il est moins facile d'oublier des choses (checklist)
 - communiquent au niveau internationale sur les résultats des politiques et des financements (les PTF ont formulé leurs objectifs sous les ODD)

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies



5) La survaleur. Un plan intégré bien évalué peut:

- Montrer la synergie entre les projets de développement
- Prévenir les chevauchements (alignement: augmenter la synergie)
- Flexible pour permettre des développements imprévus
- Anticiper sur des développements incertains
- Trier et cadrer déjà les EIES pour les projets de développement
- Prendre en compte les autres plans de développement existants
- Influencer les autres plans de développement futurs

6) La légitimité. Un plan intégré bien évalué peut:

- Prendre en compte tous les besoins de la population, comme est reconnu par la population à cause du processus transparent et participatif
- Expliquer pourquoi ne pas tous les désires sont réalistes
- Créer des bénéfices pour toutes parties prenantes
- Évaluer les contributions des projets de développement aux objectifs de leurs financeurs
- Évaluer les contributions des projets de développement aux politiques nationales sectorielles

7) L'organisation des analyses techniques

- **Responsabilité** : l'autorité du plan avec ses fonctionnaires
- **Organisation du processus**: le bureau de l'autorité ou bien un bureau d'études
- **Données de base**:
 - Existente normalement dans le domaine public (plus ou moins gratuit);
 - S'il y a des lacunes et si on peut reporter une décision, on collecte des données additionnelles (universitaires, consultants, instituts de l'état, ..)
- **Analyses techniques** (impacts des options alternatives): les fonctionnaires ou des consultants
- **Communication parties prenantes**: fonctionnaires d'abord

Volet de grille d'évaluation : « EES et les plans intégrés dans le contexte national »

Cette présentation a été faite par monsieur Fousseyni TRAORE, expert en évaluation environnementale et sociale. Dans sa présentation, il a signalé que la méthodologie d'élaboration

des EES a connu 3 grands scénarii : L'EES intervenait après d'adoption du programme (exemple : l'EES du Second Programme Sectoriel des Transports PST2), l'EES et le un plan sont élaboré en même temps mais par des bureau différents (exemple : l'EES du Programme d'Aménagement Hydroagricole (PAHA) de l'Office du Niger), et l'EES et son Programme sont élaborés en même temps par la même équipes (Exemple : l'EES du PDIDS).

Le couplage du PDIDS/EES de manière intégrée a été une bonne approche et a permis d'influencer le PDIDS. Le Décret EES prend en compte les changements climatiques. Il concerne les programmes, plans, politiques, stratégie et schémas. Il a présenté le contenu d'un rapport EES qui se structure comme suit: résumé du contenu ; aspects pertinents de la situation environnementale ; caractéristiques environnementales des zones susceptibles d'être touchées de manière notable ; problèmes environnementaux liés à la politique, au schéma, au plan ou au programme ; objectifs de la protection de l'Environnement établis au niveau international ou communautaire ; effets notables probables sur l'Environnement ; mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible ; mesures d'adaptation ou l'impact de la politique, du schéma, du plan ou du programme en matière de changement climatique ; déclaration résumant les raisons pour lesquelles les autres solutions envisagées ont été sélectionnées et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée, y compris toute difficulté rencontrée lors de la collecte des informations requises ; description des mesures de suivi envisagées par les textes en vigueur. Il a fait ressortir les points de convergences entre le Décret EES et les critères internationaux (convention d'Espoo).

A la fin de la présentation il a soulevé un certain nombre de question concernant la pratique des EES au Mali à savoir : Est- ce que l'EES devrait fait uniquement par les consultants ou avec une forte implication des agences gouvernementales et les collectivités territoriales ? Ne devrait-on pas promouvoir le modèle conjoint (État, collectivités et Bureaux d'études) ? EES ne devrait-elle pas être couplé avec son plan ? Quels rôles peuvent jouer les services techniques dans les EES ? Quels rôles peuvent jouer les institutions décentralisées dans les EES ?

mer
Commission néerlandaise pour
l'évaluation environnementale

L'EES et les plans intégrés

Le contexte malien
Fousseyni Traoré

Evaluation Environnementale Stratégique (EES)
Cas de l'EES du Sourou et son lien avec la décentralisation
Atelier de formation et d'orientation 16 – 19 septembre 2019,
Bamako, hôtel Mandé

Les sujets

- Les EES: nouvelle réglementation
- Les plans intégré: il n'y a presque pas d'expérience; il est difficile de décrire un contexte pour les autres éléments de la grille

1. Le choix de l'échelle
2. La matière
3. Les phases et les rôles
4. L'intégralité, lien avec les ODD
5. La surveillance
6. La légitimité
7. L'organisation des analyses techniques
8. Prise de décision
9. Consultation des populations
10. Concertation national
11. Concertation international
12. Communication
13. Financement

Référence

DECRET N°2018-0992/P-RM DU 31 DECEMBRE 2018 FIXANT LES REGLES ET MODALITES RELATIVES A L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Objectifs

Fixer les conditions pour assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, et de contribuer à l'intégration des changements climatiques notamment :

- atténuation et adaptation dans l'élaboration et l'adoption des politiques, des plans et des programmes en vue de promouvoir un développement durable et;
- de soumettre à une Evaluation environnementale stratégique les politiques, schémas, plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Champ d'application

L'Evaluation environnementale stratégique est effectuée pour les politiques, schémas, plans et programmes de développement.

Toutefois, pour les politiques, schémas, plans et programmes, le ministre en charge de l'environnement peut accorder des exemptions dont les critères sont définis par arrêté du ministre chargé de l'Environnement.



Règles administratives

Tout maître d'ouvrage qui entreprend la réalisation de l'Evaluation environnementale stratégique d'une politique, d'un schéma, d'un plan ou d'un programme est tenu d'adresser au service technique compétent un dossier comportant :

- demande timbrée ;
- les termes de référence de la politique, du schéma directeur, du plan ou du programme.



Règles administratives

Le ministre chargé de l'Environnement crée un comité de pilotage de l'EES par décision. Ce comité est présidé par le ministre chargé de l'Environnement ou son représentant. Le comité a pour rôle de veiller au respect de la procédure de l'Evaluation environnementale stratégique à travers :

- l'approbation des termes de référence ;
- la participation des parties prenantes ;
- l'analyse et la validation du rapport d'Evaluation environnementale stratégique.



Frais de procédure

Les frais de l'Evaluation environnementale stratégique sont à la charge du maître d'ouvrage. A cet effet, l'Administration compétente exige de ce dernier le paiement de tous les frais afférents à :

- l'acquisition des directives (guide général et guide spécifique) ;
- l'analyse environnementale du rapport d'Evaluation environnementale stratégique.



Participation des parties prenantes

Le rapport d'Evaluation environnementale stratégique est mis à la disposition des parties prenantes.

Les parties prenantes s'expriment par voie de participation publique sur le projet de politique, de schéma, de plan ou de programme au cours de l'élaboration du rapport.



Contenu d'un Rapport EES

- un résumé du contenu,
- les aspects pertinents de la situation environnementale
- les caractéristiques environnementales des zones susceptibles d'être touchées de manière notable ;
- les problèmes environnementaux liés à la politique, au schéma, au plan ou au programme
- les objectifs de la protection de l'Environnement établis au niveau international ou communautaire,
- les effets notables probables sur l'Environnement,
- les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible,



Contenu d'un Rapport EES

- compenser toute incidence négative notable de la mise en œuvre du plan, du schéma, de la politique ou du programme sur l'Environnement ;
- les mesures d'adaptation ou l'impact de la politique, du schéma, du plan ou du programme en matière de changement climatique ;
- une déclaration résumant les raisons pour lesquelles les autres solutions envisagées ont été sélectionnées et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée, y compris toute difficulté rencontrée lors de la collecte des informations requises ;
- une description des mesures de suivi envisagées par les textes en vigueur.



3) Les phases et les rôles

Tri-préliminaire:	• L'autorité du plan : ... • L'autorité des EES : ...
Cadrage	• L'autorité du plan : ... • L'autorité des EES:
Evaluation	• L'autorité du plan :
Examen	• L'autorité des EES:
Prise de décision	• L'autorité du plan :
Suivi-évaluation	• L'autorité du plan : • L'autorité des EES:



7) L'organisation des analyses techniques

- Planning: On utilise les bureaux d'étude? Ou les fonctionnaires de l'autorité font un travail conjoint?
- Les EES et les EIES sont fait par un autre bureau d'étude???
- Les 2 ne sont pas intégrés dans le processus???
- Les services techniques décentralisés de l'état sont formellement disponibles (voir decret ...) mais le Sourou est le premier cas où ils sont mobilisé pour appuyer les collectivités???



Volet de grille d'évaluation : « EES et l'organisation de la mise en œuvre du plan selon les pratiques internationales »

Cette présentation a été aminée par Sibout Nooteboom, secrétaire technique à la CNEE. Il s'agit des expériences internationales avec l'assurance d'une crédibilité du plan, basé sur un jeu de dispositions concrètes nécessaires pour la mise en œuvre de toutes les mesures du plan, y compris les mesures d'atténuation et de compensation. Si l'EES ne montre pas que les dispositions sont crédibles, l'analyse des impacts ne peut pas être réaliste et une prise de décision du plan devient difficile.

L'organisation de la mise en œuvre

L'expérience internationale
Sibout Nooteboom

Evaluation Environnementale Stratégique (EES)
Cas de l'EES du Sourou et son lien avec la décentralisation
Atelier de formation et d'orientation 16 – 19 septembre 2019,
Bamako, hôtel Mandé

Les sujets

Définitions:

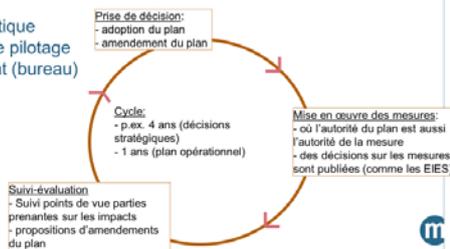
- L'organisation de la mise en œuvre

La grille pour demain:

8. Prise de décision
9. Consultation des populations
10. Concertation national
11. Concertation international
12. Communication
13. Financement

L'organisation de la mise en œuvre

- Cycle politique
- Groupe de pilotage
- Secrétariat (bureau)



8) Prise de décision

Plan intégré

- Autorité:** les membres du groupe de pilotage signent au nom de leurs électeurs
 - Adhésion:** l'assemblée ou conseil nationale / régionale / municipale donnent leur aval, mais aussi les parties dont on a besoin pour la mise en œuvre
 - Communication obligatoire:** La décision est enregistrée et disponible à un endroit officiel
- EES:**
- Recours / appel:** un organe identifié par loi (si l'autorité du plan n'a pas correctement appliqué la procédure d'EES)
 - Examen de la qualité du rapport:** Un organe politique ou indépendant, où bien un système de certification des évaluateurs techniques

9) Consultation des populations

- Pourquoi?**
 - Un appui minimal est nécessaire dans l'assemblée représentative démocratique (en cas de vote 50%, sinon les politiciens ne veulent pas mettre en péril les prochaines élections)
 - Investir dans l'unification et l'apaisement (préventif)
- Comment?**
 - Publications sur l'internet (avec possibilité de donner des réactions publiques) (le papier est de plus en plus réduit)
 - Radio et télévision
 - Audiences publiques par les politiciens (les techniciens sont là pour les questions techniques)
 - Table-rondes avec parties prenantes qu'ils se sont organisées
 - Aider les parties prenantes à s'organiser

10) Concertation national

- Pourquoi?**
 - Presque tout plan intégré décentralisé dépend sur des mesures centralisés (pour simplifier nous parlons des ministères)
- Comment?**
 - Cartographier les interdépendances formelles avec les ministères concernés (contacter tous ces ministères)
 - Négocier avec eux pour qu'ils adaptent leur cadres politiques et leur plans de travail (bilatéral)
 - Inviter les ministères de se mettre ensemble pour une négociation multilatérale
 - Parfois : systèmes de concertation qui obligent les ministères de travailler ensemble, comme l'EES

11) Concertation internationale

- Pourquoi?
 - Si mesures d'autre pays sont nécessaires pour atteindre les objectifs du plan
 - En cas d'impacts sur d'autres pays
- Comment?
 - Les impliquer dans les phases de tri, cadrage, évaluation et suivi comme toute partie prenante nationale (convention d'Espoo)
 - Négocier avec les autorités dans l'autre pays si on a besoin d'eux (bilatéral) – parfois on a aussi besoin de ministères dans votre pays même pour offrir monnaie d'échange



12) Communication

Pourquoi

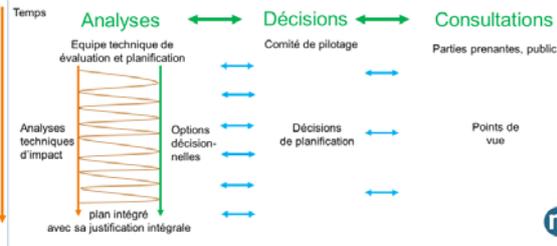
- Pour vous assurez d'un appui large
- Pour consolider le « contrat social » (la légitimité du système politique et par conséquent la légitimité de ses décisions; sans légitimité on est en voie de conflit escalant)

Comment

- Base de transparence mandataire (p. ex. procédures d'EES)
- Communication volontaire : la décision en voie de développement est souvent communiquée aux parties prenantes et au public (site web, media, etc.) dans un processus itératif
- Toutes les études et toutes données de base sont publiquement disponible sur un site web
- Plan de communication pour l'équipe d'envoyer les mêmes messages par les canaux adaptés.



Itération des analyses, décisions et consultations



13) Financement

- Les membres du groupe de pilotage payent les fonctionnaires de leur bureau conjoint et des bureaux d'étude
- Ils sont financés par leurs propres impôts ou par ceux de l'état
- Parfois: on doit payer les autorités d'EES pour le cadrage et l'examen

Le développement durable dépend d'une réservation de budget suffisante au niveau de toute autorité pour contribuer à de bonnes salaires pour les fonctionnaires des bureaux conjoints.



Volet de grille d'évaluation : « Lien EES et Décentralisation »

Cette présentation a été réalisée par madame Lalaissa Ouane, conseillère technique à la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. Elle a illustré sa présentation par un schéma illustratif du PDIDS et son EES. Elle a fait ressortir que l'EES renforce le PDESC. Elle a donné un aperçu sur la coopération autour de l'intercollectivité et a rappelé que le Mali compte actuellement 816 communes. Cette présentation a fait ressortir l'intercollectivité comme moyen de renforcement des collectivités. L'intercollectivité est une approche efficace de coopération entre les collectivités. Elle a présenté le statut actuel de la décentralisation. Les principaux acquis de cette décentralisation sont :

- La création et fonctionnement de l'ANICT²
- La création de 816 collectivités territoriales
- La régionalisation
- La relecture des textes de la décentralisation
- Le transfert de compétences
- La création de cellule d'appui à la décontraction et à la décentralisation (CADD)

Les discussions ont concerné :

- Syndicat des collectivités
- Réflexion sur la mobilisation des fonds pour les communes
- Coopération transfrontalière
- Renforcement des capacités dans un cadre de partenariat
- Régionalisation en relation avec l'Accord pour la paix
- Transfert de compétences (10 domaines à transférer avec du personnel de l'Etat aux collectivités)

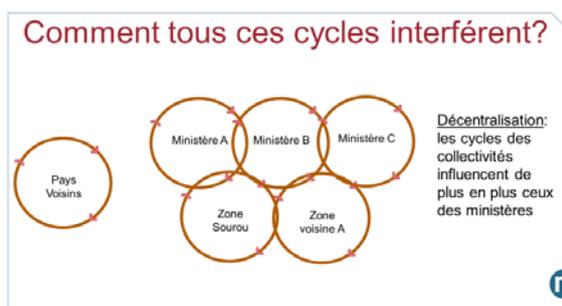
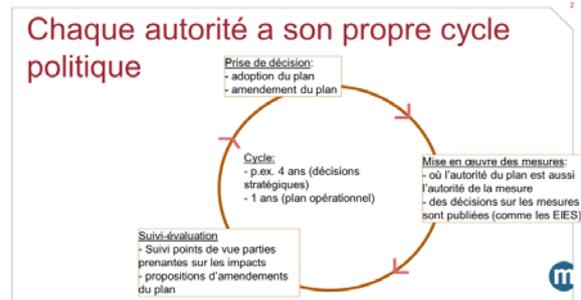
² Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, une agence rattachée au Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat. Elle apporte un soutien financier aux collectivités territoriales.

- Régionalisation : États généraux de la décentralisation
- Financement de l'intercollectivité à travers l'ANICT.

Le texte que Mme Ouane a présenté est copié dans l'annexe.

Volet de grille d'évaluation : « EES et la Décentralisation selon les pratiques internationales »

Cette présentation est préparée par M. Sibout Nooteboom et distribué aux participants. Elle n'a pas été discuté en tant que tel à l'atelier.



Prise de décision

- L'autorité décentralisée a des pouvoirs et des responsabilités clairement définis dans la loi, y compris le financement

Consultation des populations

- L'autorité décentralisée communique sans permission de l'état sur ses politiques et leur mise en œuvre

Concertation nationale

- Il est clairement défini sur quels éléments de décisions l'autorité décentralisée a besoin de approbation d'un ministère (et tous les autres sont libre)

Concertation international

- L'autorité décentralisée peut entrer dans d'accords avec les autorités dans des pays voisins sans l'approbation de l'état



Communication

- Les rapports de suivi-évaluation sont partagé avec tous les ministères, qui peuvent corriger l'autorité décentralisée centrale sur des aspects bien définies
- Les ministères coordonnent leurs réactions (l'EES est une outil qui peut servir à ce but)



Financement

- L'autorité décentralisée ne dépend pas de budgets de l'état sous contrôle des ministres (le ministre de l'intérieur peut seulement changer les budgets des autorités décentralisées avec la permission de l'assemblée nationale)



4. Jour 2 : La grille appliquée au processus du Sourou comme il s'est déroulé

Deux séances de travaux de groupes ont été organisées.

Travaux de groupes de l'avant-midi

Pour la circonstance, 6 groupes ont été constitués pour travailler sur :

- Pourquoi (l'échelle du) Sourou
- Les phases et les rôles formels
- Le PDIDS : Décisions clés et leur pourquoi (EES)
- Intégralité, survaleur et légitimité PDIDS, lien avec les ODD
Organisation des analyses techniques
- Mandat et prise de décision par l'ICS.

Les résultats des travaux de groupes sont en annexe 1.

Travaux de groupes de l'après-midi

Dans l'après-midi cinq groupes ont été constitués pour travailler sur les thèmes suivants :

- Consultation des populations (Analyse de cas, discussion) ;
- Concertation national (Analyse de cas, discussion) ;
- Concertation international (Analyse de cas, discussion) ;
- Communication et financement des acteurs (Analyse de cas, discussion) ;
- Décentralisation (Analyse de cas, discussion).



5. Jour 3 : La grille appliquée au futur : les recommandations

Cette séance était consacrée à la formulation de recommandations à l'endroit des acteurs suivants :

- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) ;
- Ministère de la décentralisation et la Réforme de l'Etat (MDRE) ;
- ICS ;
- PTF.

Ces recommandations ont concerné les cinq aspects suivants :

- Concertation nationale ;
- Organisation des analyses techniques ;
- Phases et Rôles ;
- Communication et financement des acteurs ;
- EES et Décentralisation.

Les recommandations formulées sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 1. Recommandations issues des cinq thèmes (groupes parallèles) pour le MEADD et MDRE

Thèmes	MEADD	MDRE
Groupe concertation nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre du PDIDS /EES • Veiller à ce que les objectifs et résultats assignés soient atteints. • Effectuer les visites de terrain pour assurer le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un mécanisme de coopération entre les différentes CT. • Promouvoir l'effectivité de transfert concomitant des compétences et ressources financières.
Groupe Communication et Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion du modèle EES/PDIDS • Développer un partenariat stratégique • Faire la promotion du PDIDS dans les grands fora • Inscrire certains sous-projets au fonds vert, Alliance Globale Changement Climatique AGCC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le répertoire des Inter Collectivités • Mobilisation des fonds • L'accompagnement de l'Inter Collectivité pour la gestion des questions transfrontalières
Groupe Décentralisation EES	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi rapproché et participatif (DRACPN, ICS) • Allègement de la procédure d'acquisition des EIES. • Révision des guides EIES en intégrant les collectivités • Implication des ICS dans l'élaboration des EIES/NIES, Audits 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'une ligne budgétaire pour le financement des activités EES (plan –programme) • Mise en place d'un cadre de concertation sur les EES • Vulgarisation des EES, formations des agents en EES (cas école Sourou).
Groupe Phases et Rôles	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place CIM avec une liste nominative 	<ul style="list-style-type: none"> • Former et sensibiliser de façon

	<p>(titulaire + suppléant) par direction nationale avant la prochaine réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce qu'un autre permis environnemental relatif à une EES ne soit pas issu pour le Sourou (zone PDIDS) • S'assurer que tous les programmes, schémas sont développés de façon conjointe avec les EES 	<p>continue les anciens et nouveaux élus sur les textes de la décentralisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le processus de transfert concomitant des compétences + ressources financières aux collectivités territoriales
Groupe Organisation et analyses	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller scrupuleusement à l'effectivité du décret du 31 décembre 2018 fixant les règles et les modalités relatives à l'Evaluation Environnementale Stratégique • Assurer la formation des acteurs sur le processus EES • Assurer une large diffusion du décret susmentionné et dans toutes les langues nationales • Faire recours aux personnes ressource du PDIDS/EES pour les futurs exercices EES 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du modèle de l'ICS à travers le PDIDS/EES un cas d'école pour toutes les Collectivités Territoriales du Mali • Accélérer le transfert concomitant des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales • Veiller à la prise en compte des indicateurs de la Politique Nationale de Décentralisation dans le cadre logique du PDIDS/EES

Tableau 2. Recommandations issues des cinq thèmes (groupes parallèles) pour l'ICS et les PTF.

Thèmes	ICS	PTF
Groupe concertation nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les objectifs et résultats assignés soient atteints. • Impliquer le niveau communautaire dans la mise en œuvre. • Etablir un mécanisme de collaboration avec le MEADD pour un meilleur suivi/évaluation du processus d'EES. • Entretenir de bonnes relations avec les collectivités territoriales (CIM et inter collectivité) • Se doter d'un outil de suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter les financements dans le développement en plus de l'humanitaire. • Mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation de la première phase du PDIDS/EES.
Groupe Communication et Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une stratégie de communication assortie d'un plan de Communication dans 2 mois • Développement des stratégies de mobilisation des ressources externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement technique et financier de l'ICS • Promotion du modèle EES
Groupe Décentralisation EES	<ul style="list-style-type: none"> • Former les membres de l'ICS sur l'EES. • Solliciter l'accompagnement d'un spécialiste environnementaliste durant la mise en œuvre du programme. • Renforcement des capacités sur l'EES, EIES et les notices environnementales. • Recherche des partenaires techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement et accompagnement des projets issus de l'EES
Groupe Phases et Rôles	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier et capitaliser tous les résultats des différents PTF • Mettre en œuvre un mécanisme de renforcement de capacités des membres de l'ICS • Envoyer les correspondances dans les directions nationales au titulaire et ou leurs suppléants avec ampliation à leur hiérarchie • Renforcer les capacités de l'ICS pour la mobilisation des ressources financières • Mettre en place un cadre de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que tous les programmes, schémas ; etc. sont développés de façon concomitante avec leurs EES • Toutes les interventions financées par les différents PTF dans le Sourou doivent se retrouver dans le PDIDS • Partager les résultats des différents programmes et projets financés dans la zone du Sourou.
Groupe Organisation et analyses	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer fortement les membres de l'EPER dans la mise en œuvre du PDIDS/EES notamment dans les activités de Suivi et Evaluation • Contribuer au renforcement de capacités des membres de l'EPER et l'ICS pour une mise en œuvre efficace et efficiente du PDIDS/EES • Assurer une bonne communication autour du PDIDS en vue de la mobilisation des ressources • Procéder à la relecture des PDESC en vue de prendre en compte les actions du PDIDS/EES • Développer la synergie d'action des intervenants dans le Sourou autour du PDIDS/EES. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le financement des actions de développement initiées par les collectivités Territoriales



6. Jour 4 : Rencontre avec les Partenaires Techniques et Financiers

Le jeudi 19 septembre, les partenaires (ICS, CIM et CNEE) ont invité un groupe des PTF pour discuter les leçons du cas du Sourou, qu'ils considèrent un cas d'école pour le Mali.

Etaient présents :

- Pour les PTF : Yaya Eleya Coulibaly : Conseiller technique GIZ ; Nadine Dulac : Expert en Appui au Dialogue Politique, ENABEL-Belgique ; Zénabou Aw : ANICT.
- Pour l'ICS : Etienne Bello Président ; Vice-Président : Abdou Ongoïba ; Vice-Président : Abdramane Poudiougou ; personne de ressource : Niek van Duivenbooden
- Pour la CIM : Mme Lalaïssa Ouane : DGCT ; Drissa Traoré : Conseiller technique MEADD (il était empêché le dernier moment mais ses points de vue étaient exprimés avec sa permission par Paula Dobbelaar)
- La CNEE : Paula Dobbelaar : Secrétaire Technique de la CNEE

Objectif

L'objectif était d'échanger avec les PTFs pour prendre l'exemple de Sourou comme cas d'école pour être répliqué dans d'autres zones du Mali, et explorer les voies et moyens pour la mobilisation des financements complémentaires pour la première phase du PDIDS.

Après les mots d'introduction de Paula Dobbelaar, les points suivants ont été passés en revue :

Présentation du PDIDS

Cette présentation a été réalisée par monsieur Etienne Bello, Président de l'ICS. Il a fait une présentation exhaustive du PDIDS et son EES, en faisant le focus sur le Sourou : sa superficie, sa population qui est apparue très jeune, mais aussi en détaillant la vision et l'objectif du PDIDS.

Les acteurs qui ont contribué à l'élaboration (CIM, EPER, Consultants, populations, ICS, comité restreint, etc.), et comment cela a été fait (protocole de Kiev, décret EES du Mali adopté le 31 décembre 2018).

Il a aussi passé en revue les axes stratégiques qui sont au nombre de 17 dont un axe réservé à la paix et sécurité. Les quatre volumes du PDIDS ont été décrits :

- Volume 1 : qui présente le plan en tant que tel
- Volume 2 : qui s'articule autour de l'analyse environnementale (EES)
- Volume 3 : Rapport diagnostique
- Volume 4 : Synergie et alignement avec les autres intervenants dans le Sourou.

Rôle de la DGCT dans le processus

Présentée par Mme Lalaïssa Ouane, celle-ci a salué tous les acteurs impliqués dans le processus du PDIDS qui est conforme à la démarche du PDESC. La coopération entre les communes et les intercollectivités (CT) est à saluer, car c'est là un gage sûr pour développement. La DGCT pense que le cas du Sourou doit être porté à une plus grande échelle.

La DGCT dispose d'un guide qui est vulgarisé, qui s'est penché sur le cas de l'inter collectivité.

Les termes de référence pour la conception du Recueil de textes régissant la décentralisation sont disponibles au niveau de la DGCT, ce recueil devrait à terme servir d'outil de travail pour les collectivités territoriales. Un budget de 65 millions de F CFA est nécessaire pour son financement.

Sur la question de GIZ si ce recueil va doubler les travaux réalisés par GIZ ou être complémentaire, elle a répondu qu'il sera complémentaire.

Intervention du conseiller technique MEADD

Représentée par Madame Paula, au nom du conseiller technique Drissa Traoré, l'intervention du MAEDD a porté essentiellement sur comment mettre en échelle le PDIDS. Selon elle, les clés du succès résident dans le fait que le PDIDS propose :

- Une solution endogène pour gérer les problèmes de gouvernance locale ;
- Concertation avec toutes parties prenantes y compris la population et la partie Burkinabè ;
- Consultation itérative ;
- Présence des consultants pour appuyer le processus.

La grande question est donc : Comment utiliser cette approche pour améliorer les plans de développement des programmes futurs dans des différentes régions du Mali.

Les valeurs ajoutées de l'EES : PDIDS/EES ont été énumérées :

- L'appui de la CNEE a consisté à donner un avis sur le rapport de cadrage et le coaching de l'ICS sur la suite ;
- Une augmentation (l'amélioration) de la qualité du plan qui donne plus de légitimité grâce d'un processus plus inclusive (participative, transparente et itérative) ;
- Obtention d'un permis environnemental pour le développement durable.

A la suite de ces interventions, les PTFs ont posé des questions de compréhension mais aussi ont fait des commentaires et recommandations. Entre autres, l'on retient :

- La démarche du PDIDS/EES est positive à plusieurs points de vue ;
- Le choix du Sourou (site RAMSAR) est une valeur ajoutée ;
- Un fonds pour le financement des intercollectivités existe à l'ANICT, mais il faut faire un plaidoyer pour l'améliorer (fonds insuffisant) et sa mobilisation ;

- Le fonds vert est créé pour soutenir le développement dans les pays en développement, une seule CT ne peut pas le mobiliser, il faut aller en inter collectivité pour accéder à ce fonds (apparemment il manque des propositions de projets écrites par les CT) ;
- L'un des critères pour les Fonds Verts est la prise en compte des effets des changements climatiques, le fait que le PDIDS était accompagné avec un EES est donc une valeur ajoutée qui limite en faveur de l'acceptation de la proposition ;
- Il existe deux possibilités d'accéder au fonds vert (actions d'adaptation, pas d'atténuation)
 - Accès direct : seulement pour des structures accréditées. Cela n'est pas encore possible au Mali. Avantage et but secondaire de fonds : les frais de gestion seraient disponibles pour les structures étatiques ;
 - Accès indirect : USAID, GIZ, Banque mondiale : il faut passer par ces structures, désavantage : frais de gestion restent dans les structures internationales ;
- Fonds Climat Mali : (financement Norvège) : Il faut être parrainé. Ce fonds existe et est sous consommé. Il est préférentiellement réservé aux collectivités territoriales.

Au cours cette rencontre, des recommandations ont été formulées :

- Pour chercher un autre cas, chercher une autre zone avec beaucoup d'intérêts (ils existent) ;
- L'ICS a besoin d'être soutenue par une structure d'appui dans ce processus de mobilisation des ressources [déjà partie de la convention entre ICS et les Pays-Bas] ;
- Avant la table ronde, il faut obligatoirement une dissémination de l'approche
 - Faire une analyse d'intérêts de chaque PTF et identifier des actions de PDIDS qui sont alignées ;
 - Préparer très bien comment le PDIDS va être géré (Quelle qualité de manuel de procédure, la gestion de finance, la qualité de capacité et compétence de bureau d'exécution...etc.) ;
- Il urge de produire de fiches de projet et des notes conceptuelles ;
- Explorer des opportunités avec le PPP (Partenaire Public Privé) ;
- Des possibilités de financement existent, encore faudra-t-il taper à la bonne porte.

Les opportunités sont les suivantes :

- Forum des investisseurs privés : possibilité de soumission des projets à travers l'ANICT ;
- Mettre le PDIDS avec son EES comme un cas par le Mali pendant le COP 25, prévu en Chili 3-13 décembre 2019 ;
- Des remarques qui peuvent être poursuivies dans une table ronde des PTF que l'ICS préconise à organiser, notamment que la GIZ potentiellement peut financer des projets identifiés dans le PDIDS.

Annexe 1 : Le programme

Aperçu

Pourquoi ? En 2018, un décret pour les EES est adopté au Mali. Le premier cas d'EES suivant le nouveau décret est celui du Programme de Développement Durable et Intégré de la zone du Sourou (PDIDS). L'EES, est devenu par la suite, dans la pratique, également un outil de « décentralisation balancée multi-sectorielle » pour le Sourou. Cela a une importance pour plusieurs ministères, les intercollectivités et autres parties prenantes. Il est à noter que dans la suite du développement du Sourou tous les acteurs resteraient conscients de la nature de ce processus exceptionnel et continueront de travailler en collaboration étroite.

Objectif :

1. Former les acteurs impliqués dans la suite pour le Sourou (ICS et ministères).
Résultat : a) personnes ressources formées et b) matériaux écrits d'éducation (international, Mali et Sourou).
2. Initialiser un débat national sur l'importance de cette expérience pour le Mali : les EES des plans intégrés et la décentralisation.
Résultat : a) aperçu des leçons du Sourou et b) idées pour mettre en œuvre les EES et la décentralisation au Mali.
3. Sensibiliser les PTF pour cette approche novatrice et discuter leur rôle.
Résultat : Eléments d'un plan d'action/engagement

Contributeurs :

1. Formateurs : CNEE (Sibout Nootboom : international ; Fousseyni Traoré : National)
2. Contributions invitées brefs : Représentants des acteurs dans le cas du Sourou personnellement impliqués. Ils sont à inviter personnellement à l'avance de donner leur réflexions (ICS, EPR, consultants, CARE, MEADD, DGCT, Ambassade des PB).
3. Logistique : CARE (Daouda Traoré)

Programme global :

JOUR	MATIÈRE GLOBALE	PARTICIPANTS
Lundi 16 sept. 9h00 – 16h00	Grille : les EES des plans intégrés selon les pratiques internationales et Maliens	Tous ceux impliqués et tous ceux intéressés (ICS, EPR, MEADD (AEDD/DNACPN compris), DGCT, autres membres du CIM, les consultants, Ambassade des Pays Bas,
Mardi 17 sept. 8h 30 – 16h00	Comment la grille s'est déroulée dans le cas du Sourou ?	
Mercredi 18 sept. 8h 30 – 16h00	Leçons du Sourou pour l'avenir Débat sur les actions nécessaires	Le même groupe ; jour le plus intéressant aux PTF

En groupe restreint :

JOUR	MATIÈRE GLOBALE	PARTICIPANTS
Jeudi 19 sept. matin	(Fenêtre pour consultations à vos organisations)	
Jeudi 19 sept. 14h00-16h00	Conclusions pour la suite : qui fera quoi ? (Eléments d'un plan d'action / engagement)	Quelques représentants de l'ICS, du MEADD, du DGCT, du Pays Bas (autre PTF au besoin). Sans consultants ou ONG maliens. Les personnes à identifier et inviter avant 1 septembre par Etienne Bello, Drissa Traoré (Lalaïssa Ouane de DGCT incl.) et Moumouni Damango

Jour 1 : Grille : les EES des plans intégrés

HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
9h00 – 9h30	Accueil et installation des participants	
	OUVERTURE	
9h30 - 9h45	<p>Mot d'ouverture des partenaires : <i>Pourquoi nous le trouvons important cet atelier ? (Et merci à son financeur)</i></p> <p>ICS : Etienne Bello CIM : Drissa Traoré A inviter Lalaïssa Ouane, membre CIM du DGCT, pour le point de vue « décentralisation » CNEE : Sibout Nootboom</p> <p><i>(Les 4 sont invitées à envoyer à l'avance un résumé de 100 mots de leurs allocutions par email à snooteboom@eia.nl et fousseyni@gmail.com, pour les entrer dans le rapport de l'atelier)</i></p>	Les partenaires + DGCT
9h45 - 10h00	Tour de table	Fousseyni Traoré
10h00 - 10h15	Présentation de l'Agenda de l'atelier et questions	Drissa Traoré
10h15 - 11h45	PAUSE-CAFE (Photo de famille ?)	
	LA GRILLE INTERNATIONALE	Modération : Drissa Traoré
11h45 - 12h30	Les EES et les plans intégrés : choix de l'échelle, la matière, les phases, les rôles, intégralité, lien avec les ODD, survalueur, légitimité	Sibout Nootboom
12h30 - 13h00	Organisation : analyses techniques, prise de décision, consultation des populations, concertation national, concertation international, communication, financement	
13h00 - 13h15	Lien avec la décentralisation	
13h15 - 14h15	PAUSE DEJEUNER	
	LA GRILLE MALIENNE	Modération : Drissa Traoré
14h15 - 15h00	Les EES et les plans intégrés	Fousseyni Traoré
15h00 - 15h30	Organisation	
15h30 – 15h45	Lien avec la décentralisation	Lalaïssa Ouane
15h45 – 16h00	Clôture : les principales conclusions	Bakary Koné

Soir : Dîner informel avec participants vous offert par l'ambassade de PB

Jour 2 : Comment la grille s'est déroulée dans le cas du Sourou ?

HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
	PREMIERE PHASE : SOUROU, L'EES ET LE PLAN	
8h30 – 9h00	Mise en place des sous-groupes. Expliquer le mode de travail » - Les présidents des groupes 1 – 5 présentent leur discours « analyse de cas » initiaux à donner ci-après (préparé à l'avance sur l'instruction de la CNEE) - Les autres dans le groupe donnent leur feedback - Le président met son discours final sur poster (flip chart)	Modération : F. Traoré
9h00 – 10h30	Préparation des discours « analyse de cas » ci-après en 5 groupes.	Les présidents des sous-groupes (ci-après)
10h30 - 10h45	PAUSE-CAFE	
	Restitutions des sous-groupes (15 m par groupe : 10 m restitution, 5 m débat)	
10h45 – 12h30	1) Pourquoi (l'échelle du) Sourou ? (Analyse de cas, discussion)	Daouda Traoré
	2) Les phases et les rôles formelles (Analyse de cas, discussion)	Bakary Koné
	3) Le PDIDS : Décisions clés et leur pourquoi (EES) (Analyse de cas, discussion)	Etienne Bello
	4) Intégralité, surveillance et légitimité PDIDS, lien avec les ODD (Analyse de cas, discussion)	Niek van Duivenbooden
	5) Organisation des analyses techniques (Analyse de cas, discussion)	Ahmadou Touré
12h30 - 14h00	PAUSE DEJEUNER	
14h00-15h30	Préparation des discours « analyse de cas » ci-après en 6 groupes.	Les présidents des sous-groupes (ci-après)
15h30 – 17h00	6) Mandat et prise de décision par l'ICS (Analyse de cas, discussion)	Allaye Guindo, ICS
	7) Consultation des populations (Analyse de cas, discussion)	Souleymane Koné
	8) Concertation nationale (Analyse de cas, discussion)	Drissa Traoré
	9) Concertation internationale (Analyse de cas, discussion)	Etienne Bello (alternatif : membre CIM Ministère de l'eau)
	10) Communication et financement des acteurs (Analyse de cas, discussion)	Daouda Traoré
	11) Décentralisation (Analyse de cas, discussion)	Lalaïssa Ouane
17h00- 17h30	Clôture : les éléments clés à retenir pour demain	Drissa Traoré

Jour 3 : Leçons du Sourou pour l'avenir. Débat sur les actions nécessaires

HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
8h30 – 9h00	Rappel des jours 1 et 2 (à préparer le soir précédent)	Lalaïssa Ouane et Drissa Traoré
PREMIERE PHASE : LES EES ET LES PLANS DECENTRALISÉS		
	Discussions en groupe en parallèle : - Point forts et points faibles du cas du Sourou - Opportunités pour amélioration dans le cas du Sourou et les responsables - Opportunités pour le Mali en général et les responsables	Rapporteurs
9h00 – 10h30	Groupes : 1. Les limites des zones de planning et EES 2. Les phases et les rôles formelles 3. Intégralité, survaleur et légitimité PDIDS, lien avec les ODD 4. Organisation des analyses techniques 5. Consultation des populations	1 Daouda Traoré 2 Bakary Koné 3 Niek van Duivenbooden 4 Touré (l'EPER) 5 Souleymane Koné
10h30 - 10h45	PAUSE-CAFE	
11h15 – 12h15	Restitution en plénière et discussion	Rapporteurs
DEUXIEME PHASE : L'ORGANISATION		
12h15-13h00	Groupes : 1. Mandat et prise de décision par l'ICS 2. Concertation national 3. Concertation international 4. Communication et financement des acteurs 5. Décentralisation	1 Allaye Guindo 2 Drissa Traoré 3 Etienne Bello 4 Daouda Traoré 5 Lalaïssa Ouane
13h00 - 14h00	PAUSE DEJEUNER	
14h00 – 14h30	(Suite de travaux de groupe)	
14h30 – 15h30	Restitution en plénière et discussion	Rapporteurs
15h30 – 16h00	Débat en panel : Drissa Traoré, Etienne Bello, Moumouni Damango, Lalaïssa Ouane	Modération : Bakary Koné
16h00	Clôture	Sibout Nooteboom

Annexe 2 : Les participants

1. Kaloga Moussa, DGS-HP Santé Publique
2. Kanté Bréma, CPS/SEELLDE Planification / environnement
3. Ouane Lalaïssa, DGCT Décentralisation
4. Kantako Abdoulaye, CP/DAHA/DNGR Génie rurale
5. Traoré Drissa, CT/MEADD/Prsdt CIM
6. Kanté Ouécinatou, DNPIA Production et industries animales
7. Keita Adama, DN Frontières
8. Kanté Sékou, DNPC/MC patrimoine culture
9. Coulibaly Diakaridia, DNA Agriculture
10. Kaba Diakité Mamadi, DNTH Tourisme hôtellerie
11. Cissé Mohamed Oumar, DNH
12. Dakouo Yirabo, DNEF Eaux et forets
13. Diallo Ibrahima DNP Pêche
14. Touré Abderhamane O, DNAT administrations territoriales
15. Poudiougou Ingret, DNACPN
16. Haidara Mohamed, AEDD
17. Ballo Moussa, DNACPN
18. Koné Souleymane, DRACPN
19. Touré Ahmadou, DRPSIAP
20. Antje van Driel (Pays Bas)
21. Moumouni Damango (Pays Bas)
22. Bakary Kone (Consultant indépendant)
23. Niek van Duivenbooden (Trimact)
24. Yamadou Diallo NEF
25. Dramane SIDIBE, CARE
26. Daouda TRAORE, CARE
27. Seydou TOLO, CARE
28. Kletio Sanogo (PAPAM/WB)
29. Modeste Somboro (CADB)
30. Allaye Guindo (ICS)
31. Etienne Bello (ICS)
32. Abdramane Poudougou (ICS)
33. Abdou Ongoiba (ICS)
34. Ansama Togo (ICS)
35. Soumaila Guindo (ICS)
36. Korotimi Serry (ICS)
37. Thomas Dognon (ICS)
38. Tyoubado Dicko (ICS)
39. Amadou Yarro (ICS)
40. Hawa Dama (ICS)
41. Fanta YOSSI (ICS)
42. Lamata PODIOGOU (ICS)

Annexe 3 : Le contexte de décentralisation

(Communication de Lalaïssa Ouane)

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE DU MALI

TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION GENERALE

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BP. E : 4977 – FAX : 00 (223) 20 29 15 01

☎ 00 (223) 20 29 15 12/20 29 72 98



PRESENTATION SUR LE LIEN DECENTRALISATION, PDIDS ET L'EES ; APERCU SUR LA COOPERATION INTER COLLECTIVES ET LES GRANDS CHANTIERS DE LA DECENTRALISATION

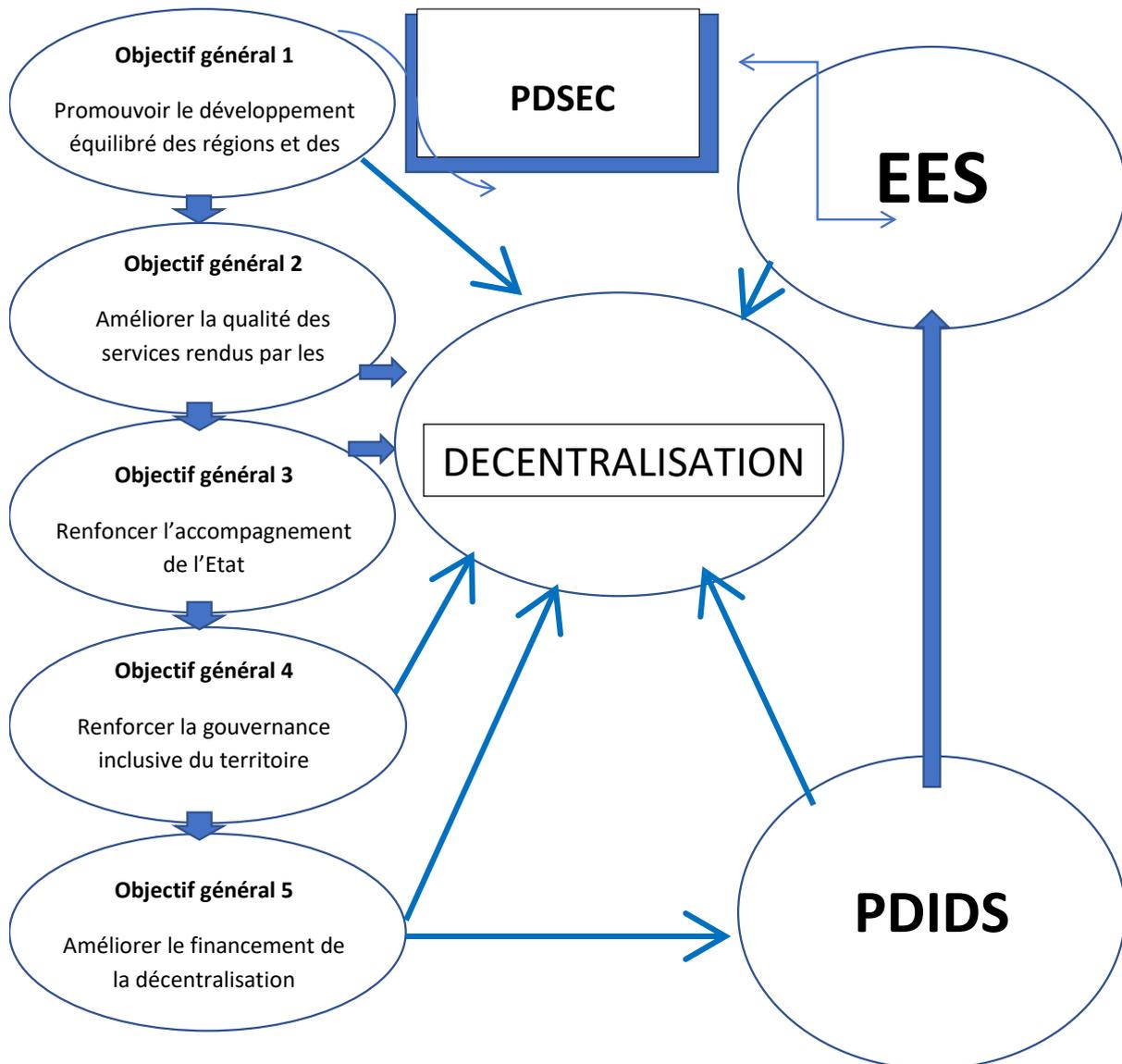
A3.1 RAPPORT DECENTRALISATION PDIDS ET L'EES

La décentralisation est irréversible mais elle le sera mieux lorsqu'elle sera basée d'abord sur les ressources internes : sur le plan financier, la décentralisation a davantage été portée par les ressources extérieures que par les ressources de l'Etat et des collectivités locales. La décentralisation est une véritable innovation avec un corpus de dynamiques pour aider les collectivités territoriales dans leur processus de développement économique, social et culturel. L'Etat dans son souci d'accompagner les collectivités territoriales à donner aux collectivités la latitude de décider et d'entreprendre des initiatives avec des partenaires dans les conditions définies par la loi n°2017- 052 du 2 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales. Les outils comme le PDSEC, les conventions de partenariat ouvrent des opportunités aux collectivités pour intégrer les programmes, et projets comme le PDIDS et L'EES ; ces dispositifs doivent être en cohérence avec les cinq (5) objectifs du DCPND, seul cadre de référence pour mettre en œuvre les initiatives de développement.

Objectifs de la présentation : Contribuer à mettre en exergue le lien entre le programme de développement intégré durable du Sourou, l'étude environnementale et sociale et la décentralisation à travers les objectifs du DCPND

Résultat attendu : La décentralisation à travers les objectifs du DCPND en lien avec le PDIDS et L'EES sont clarifiés.

Schéma de lien décentralisation, le PDIDS et L'EES



Conclusion : Le renforcement des capacités est le lien spécifique entre la décentralisation, le PDIDS et L'EES à travers les objectifs généraux du DCPND définis lors des états généraux de la décentralisation en 2013 l'objectif général N°1 par rapport à sa pertinence. La réforme de régionalisation qui se trouve être au cœur des politiques du gouvernement pour les prochaines décennies offre l'alternative la plus crédible pour un développement harmonieux et équitable du pays. Les régions vont exceller, chacune en fonction de ses potentialités qu'elle regorge, à être un pôle de croissance dans un environnement assaini et sécurisé. Ce changement a pour socle premier, les ressources endogènes qui subiront dans transformations nécessaires pour déclencher la création de richesse pour piloter ce changement, il devient indispensable d'avoir des instruments de mesures, d'analyse et de comparaison pour soutenir la dynamique de développement économique

A3.2 COOPERATION INTER COLLECTIVITÉS

Introduction

Le processus de décentralisation enclenché au Mali depuis 1992 se caractérise par la création d'un nombre élevé de Collectivités Territoriales. Cette situation a eu comme effet la limitation des capacités d'intervention de ces collectivités territoriales au regard des enjeux de développement local et régional.

Aperçu sur la coopération inter collectivités

Le processus de décentralisation enclenché au Mali depuis 1992 se caractérise par la création d'un nombre élevé de Collectivités Territoriales. Cette situation a eu comme effet la limitation des capacités d'intervention de ces collectivités territoriales au regard des enjeux de développement local et régional.

- Fort heureusement, la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales a préconisé des formules juridiques qui ouvrent des voies pour des formes de coopération entre Collectivités Territoriales.
- Au Mali, l'Inter collectivités apparaît comme une approche idoine de renforcement des capacités d'intervention des Collectivités Territoriales.

Vision malienne de la coopération inter collectivités

- La coopération inter collectivités désigne toute forme de relation de partenariat entre les collectivités territoriales maliennes.
- La coopération inter collectivités est retenue comme un des éléments de la stratégie globale de mise en œuvre de la politique de décentralisation.
- L'Etat et les élus locaux maliens s'accordent à considérer l'inter collectivités comme une approche efficiente du développement des dynamiques sociales, économiques et culturelles à l'échelle des Communes, Cercles et Régions.
- La structure de coopération inter collectivités est créé par des collectivités territoriales associées, en vue de réaliser :
 - Une ou plusieurs actions d'intérêt commun ;
 - Ou de créer et gérer ensemble un service technique ;
 - Ou de prévenir et de gérer les conflits.

Le cadre juridique et institutionnel d'une structure inter collectivité

La structure de coopération inter collectivités est juridiquement quel que soit son objet :

- Une association : les collectivités territoriales membres gardent leur existence et leur personnalité ;
- Une stratégie de gestion : les collectivités territoriales membres délèguent des compétences à leur structure inter collectivités ;
- Une mise en commun de moyens : les collectivités territoriales membres contribuent financièrement à une ou plusieurs actions qu'elles n'auraient pu mener seules et peuvent disposer de moyens techniques communs ;

Un des outils de solidarité entre collectivités territoriales

- Cette solidarité s'exprime par la participation budgétaire des collectivités territoriales membres de la structure de coopération au financement des projets d'intérêt commun.
- La mise en valeur d'un territoire dont les collectivités territoriales partage les valeurs et qui se traduit dans un « projet de territoire ».
- Cette forme de coopération se fonde sur la mise en commun de ressources et du savoir-faire pour la réalisation d'un ou des projets qui ne saurait être réalisés par les collectivités membres prises individuellement.

Les fondements juridiques

- Aux termes de l'article 25 de la Loi n° 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales, celles-ci peuvent entreprendre des actions de coopération entre elles.
- Cette coopération peut se traduire par la création de structures appropriées de coordination des actions développement dans des domaines spécifiques sous le contrôle de l'Etat.
- Le Décret n°2015- 0848/P-RM du 22 décembre 2015 portant sur les modalités de la coopération entre les collectivités territoriales.
- La structure de coopération inter collectivités est dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les enjeux de la coopération inter collectivités

Renforcement de la crédibilité des collectivités Territoriales

Un des enjeux politiques majeurs de la décentralisation est la responsabilisation des élus face au développement local et régional. Il s'agit donc de concevoir un nouveau type d'Etat qui reconnaisse un rôle et une place aux initiatives individuelles et collectives, à travers l'émergence d'un système de gouvernance et de représentation locale transparent, consensuel, et autonome dans ses prises de décisions. La coopération inter collectivités est l'expression de la responsabilisation et de l'autonomie dans les prises de décisions qui facilitent le développement local et régional.

Mobilisation des ressources locales

La coopération inter collectivités comme espace d'initiatives, de mise en commun des efforts, crée les conditions favorables pour une mobilisation spontanée et plus large des ressources et du savoir-faire en faveur du développement local et régional.

Développement de l'esprit de solidarité

La coopération inter collectivités est la culture de la solidarité et du partage entre les communautés. Comme telle, elle exprime et cultive des valeurs socioculturelles au service principalement du développement local et régional.

Renforcement des capacités en matière de partenariat

La coopération inter collectivités offre aux collectivités territoriales du Mali des possibilités d'échanges d'expériences et d'enrichissement mutuel dans les domaines économique, social, politique et culturel.

Prévention et Gestion de conflit

L'inter collectivités renforce l'intégration des collectivités territoriales et sert de socle pour la prévention et la gestion des conflits inter communautaires.

Emergence d'une « Idée » de territoire viable

Une mise en cohérence des plans de développement. Un exercice d'articulation entre différents niveaux de planification.

Les principes de la coopération inter collectivités

Le principe de la Spécificité

L'Inter collectivités ne signifie pas fusion de Collectivités Territoriales. Les entités légalement constituées que sont les Collectivités Territoriales demeurent quelques soit le niveau d'évolution de la coopération entre elles.

Principe de l'égalité

Tous les partenaires sont égaux sur le plan des droits, des devoirs et des responsabilités en dépit des différences et des disparités pouvant exister entre les Collectivités territoriales sur le plan politique, économique, social, culturel, civil et religieux.

Principe de la solidarité

Il s'agit d'identifier ensemble les besoins communs et d'élaborer, à travers une réflexion et des moyens communs, des stratégies qui tiennent compte des réalités propres des Collectivités Territoriales en situation de partenariat.

❑ **Principe de la réciprocité**

Elle est basée sur une logique de partage ; le principe du gagnant- gagnant. Le partenariat doit être une source d'enrichissement pour chacune des parties engagées dans l'Inter collectivités.

Deux particularités

❑ **La spécialité**

- Régie par le principe de spécialité comme tous les établissements publics, la structure de coopération inter collectivités ne peut exercer que les compétences définies dans ses statuts. Elle n'a donc pas la compétence générale d'une collectivité territoriale.
- Toutefois, dans le cadre de son objet, elle peut, comme les collectivités territoriales, passer des conventions avec d'autres personnes publiques et donc, sous certaines conditions intervenir en dehors de son champ géographique.

❑ **L'exclusivité**

Les compétences déléguées par les collectivités membres à la structure de coopération ne peuvent plus être assumées directement par celles-ci aussi longtemps que la structure existe. Le non-respect de ce principe est rigoureusement sanctionné par la juridiction administrative.

A3.3 APERÇU SUR LES PROGRES REALISES EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET LES CONTRIBUTIONS A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION

Quelques données générales illustratives des progrès réalisés en matière de décentralisation

Le processus de décentralisation généralisée à l'ensemble du territoire malien, initié dans les années 90 et mis en œuvre depuis 1999, a permis certaines avancées significatives, notamment :

- La création de la **Direction générale des collectivités territoriales (DGCT)** en 2011, antérieurement Direction Nationale des Collectivités Territoriales pour impulser et piloter le processus de décentralisation
- La mise en place de **816** collectivités territoriales dont **746** communes, **49** cercles, **10** régions et **1** collectivité territoriale à statut particulier, le District de Bamako. A cet effet, il faut noter l'adoption de la Loi n°2018-040 du 27 juin 2018 et la Loi n°2018-041 du 27 juin 2018 portant création des collectivités territoriales de régions, de Cercles et de Communes des régions de Taoudéni et de Ménaka. Par ailleurs, le paysage institutionnel des collectivités territoriales est marqué par :
 - Les conseils de ces collectivités territoriales ont été élus puis renouvelés à travers 4 élections : 1999, 2004 et 2009 et 2016 (pour cette dernière élection seulement les conseillers communaux ont été élus dans la perspective du changement de mode de scrutin pour les cercles et les régions – les élections n'ont pas pu se tenir dans 59 communes) ;
 - Les conseils de cercles et régionaux étaient élus au suffrage indirect au cours de ces 3 élections, mais lors des prochaines élections à venir chaque niveau de collectivité sera élu au suffrage universel direct ;
 - Les conseils communaux issus de l'élection de 2016, comptent 10 779 conseillers dont 2 856 femmes (11 maires et 238 adjointes).
- La **fonction publique des collectivités territoriales** a été mise en place depuis 2006, elle compte actuellement 57 695 agents ;
- La **création de l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT)** en 2000 et du Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT) en 2009 :
 - Les subventions d'investissements mobilisées via FNACT de 2013 à nos jours représentent un montant de **77 714 474 020** FCFA ;
 - Le nombre de projets réalisés avec ces financements est de **8 401**.

- La signature de sept (07) **Contrats plan Etat-Région ou District entre 2015, 2016, 2017 et 2018** ;
- La définition des modalités de transferts de compétences dans Vingt un (21) domaines à travers des décrets. Les transferts de ressources représentent 326, 2 milliards de FCFA soit 19,77 % des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales en 2018.
- L'adoption d'un **plan d'action gouvernemental** pour accélérer les transferts de compétences dans tous les autres domaines ;
- La tenue de nombreuses **sessions de renforcement des capacités des élus et des agents** des collectivités territoriales après chaque élection ;
- La création en 2007 du **Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT)** ;
- L'institutionnalisation en 2001 de la **Journée Nationale des Communes du Mali** suivant le Décret n°01-291/P-RM du 06 juillet 2001 **dont la dernière édition s'est tenue les 22 et 23 novembre 2017** ;
- La création en 2015 des **Agences de Développement Régional (ADR)** pour renforcer l'appui technique à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales.

Progrès réalisés en matière de renforcement de la décentralisation et contribution à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au mali

Renforcement de la décentralisation par la régionalisation. Les actions réalisées sont notamment :

- La promotion du développement économique régionale (schéma d'aménagement, stratégie développement économique, partenariat public-privé) ;
- La mise en place des Agences de développement régional et des contrats plans Etat-régions au niveau des 08 régions et le District de Bamako. Pour les nouvelles régions, les ADR seront créées après la mise en place des collectivités territoriales de Régions, de Cercles et de Communes ;
- Le renforcement de la légitimité des exécutifs des Régions et des Cercles par leur élection au suffrage universel direct ;
- La promotion de la coopération entre collectivités territoriales pour optimiser l'offre de service public ;
- La signature de sept (07) Contrats plans Etat-Régions (Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal,) concourant à la mise en œuvre de douze (15) projets. La contribution de l'Etat au financement de chaque contrat plan est de 400.000.000 FCFA par an sur 05 ans ;
- La Mise en place des Agences de développement régional (ADR) dans chaque région et le district de Bamako, celle de Taoudéni et Ménaka est en cours.

Mise en place et opérationnalisation des Autorités intérimaires et Collèges transitoires : Les activités réalisées concourant à l'opérationnalisation des Autorités intérimaires et des Collèges transitoires ont porté notamment sur :

- L'installation des Autorités intérimaires et des Collèges transitoires au niveau régional et cercles des Régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka ;
- La nomination des membres des Autorités intérimaires et Collèges transitoires au niveau Cercle ;
- La formation initiale des membres des Autorités intérimaires et des Collèges transitoires ;
- La mobilisation des cadres de la DGCT pour appuyer les Collèges transitoires de Taoudéni et de Ménaka ;
- La dotation des Régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka des moyens financiers de démarrage notamment à travers le Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales ;
- L'accompagnement du Collège transitoire de Taoudéni pour renforcer la cohésion sociale et l'esprit d'équipe les 22 et 23 mai 2017 dans la perspective de la tenue de la première session dudit collège ;
- L'accompagnement de l'Autorité intérimaire de Kidal pour renforcer la cohésion sociale et l'esprit d'équipe les 22 et 23 mai 2017 ;
- La mise à disposition des ressources humaines nécessaires au fonctionnement des Collèges transitoires de Taoudéni et de Ménaka.

Relecture des textes de base de la décentralisation. A titre de rappel, les textes de base de la décentralisation ci-après ont fait l'objet de relecture afin de prendre en charge les engagements de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord mais aussi de la directive de l'UEMOA portant sur le régime financier des collectivités territoriales

- **Loi n°2017- 052 du 02 octobre 2017** déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, adoptée par l'Assemblée nationale le 19 septembre à l'issue d'un processus participatif ;

- Loi n°2017- 051 du 02 octobre 2017 portant code des collectivités territoriales, adoptée par l'Assemblée nationale le 14 septembre à l'issue d'un processus participatif ;
- Loi n°2017- 053 du 02 octobre 2017 portant statut particulier du District de Bamako, adoptée par l'Assemblée nationale le 19 septembre à l'issue d'un processus participatif L'introduction du décret relatif aux modalités de transferts des services déconcentrés de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Loi n°2018-035 du 27 juin 2018 portant statut des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Financement de la décentralisation (transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales). Enfin, à titre de rappel, le tableau ci-dessous indique le taux des transferts des six dernières années et projette le rythme des transferts pour les deux prochaines années dans l'objectif de l'atteinte des 30% des recettes budgétaires en 2018. Actuellement, le taux de transfert des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales est de 19,77 %.

Tableau A3.1. Récapitulatif de l'évolution des transferts de ressources.

En milliards FCFA	SITUATION REELLE								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total ressources transférées	64,9	126,5	126,9	147,9	170,9	213,3	261,8	326,2	347,8
Total recettes budgétaires	775,1	813,3	842,7	935,3	1120,1	1277,8	1429,6	1650,1	/
Ressources transférées / recettes budgétaires	8,4%	15,6%	15,1%	15,8%	15,3%	16,7%	18,3%	19,77%	21,35

Sources : DGCT.

A la date du 31 décembre 2018, le niveau des transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales était de 19,77% par rapport à un objectif qui était de 24,5%. Le tableau montre toutefois une progression rapide des crédits décentralisés en valeur absolue.

Amélioration de la fiscalité locale.

Il faut noter l'élaboration et l'adoption par le Ministère en charge des collectivités territoriales d'un Plan d'amélioration des finances publiques locales. Ledit plan a été partagé avec les partenaires techniques et financiers. Il vise à contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources des collectivités territoriales et la mobilisation des ressources internes. Le plan d'amélioration des finances publiques locales s'articule autour des axes suivants :

- La mobilisation des ressources des collectivités territoriales ;
- Le renforcement des capacités ;
- L'amélioration de la gestion financière des collectivités territoriales ;
- L'amélioration de la gouvernance financière locale.

Modalités de transferts des services déconcentrés de l'Etat aux collectivités territoriales relevant de leurs domaines de compétences.

L'adoption du Décret n°20190258/P-RM du 27 mars 2019 contribue de l'approfondissement du processus de décentralisation et au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. A terme, le transfert des services déconcentrés de l'Etat permettra :

- La mobilisation des moyens humains et financiers au profit des collectivités territoriales en vue de les permette d'assumer pleinement leurs missions ;
- Le rôle contributif du transfert des services en matière de création d'emplois locaux et régionaux au profit de la jeunesse et lutter ainsi contre l'immigration et l'exode rural ;
- La contribution à l'atteinte de l'objectif de transferts de 30% de ressources budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales conformément aux dispositions de l'article 14 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de l'article 29 de la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales.
- Le renforcement des capacités opérationnelles des collectivités territoriales en matière de maîtrise d'ouvrage du développement.
- L'approfondissement du processus de décentralisation à travers la régionalisation en mettant à la disposition des collectivités territoriales les outils et instruments nécessaires à l'atteinte de leurs missions.

En conclusion, le transfert des services techniques de l'Etat aux collectivités territoriales doit contribuer à rendre les collectivités territoriales plus performantes dans la fourniture des services aux populations. En outre, le transfert des services déconcentrés et les ressources y afférentes permettront d'améliorer substantiellement le taux de transfert de 30% des recettes budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales conformément aux articles 14 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et 29 de la Loi déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales.

Mise en place de la police territoriale. Conformément à la démarche, une commission restreinte de rédaction des avant-projets de textes composée des mouvements signataires, de services de sécurité (gendarmerie, police) de la Direction générale des collectivités territoriale a été mis en place. Après plusieurs rencontres, les avant-projets de textes ont été élaborés : Un projet de loi déterminant les modalités de création et les attributions de la police territoriale ; Un projet de décret portant statut particulier des fonctionnaires de la police territoriale. Lesdits avant-projets de textes feront l'objet d'un atelier national de partage et de validation le mardi 02 juillet 2019 au Centre de formation des collectivités territoriales. Le processus d'adoption est en cours.

Mise en œuvre des Contrats plans Etat-Régions (CPEP). A ce jour, les Régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, Kayes ont signé leurs contrats, soit un total de 08 Régions. Seul le District n'a pas été en mesure de remplir les conditions nécessaires à la signature de son CPEP. Pour les nouvelles Régions notamment Taoudéni et Ménaka, les dossiers sont en cours de finalisation. Les CPEP s'inscrivent dans la volonté d'instaurer de nouveaux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales basés sur le partenariat et la régulation. Ils constituent un des moyens retenus par l'Etat pour assurer une progression des transferts de recettes budgétaires aux collectivités territoriales visant l'atteinte du taux de 30% à l'horizon 2018.

Les défis à relever pour la réussite du processus de décentralisation

Les grandes problématiques renvoient aux principaux défis de la mise en œuvre de la réforme de décentralisation qui se déclinent au tour de cinq points ci-dessous comme suit.

Développement territorial cohérent, équilibré et durable. Il s'agit de renforcer le rôle de la région dans le développement économique territorial pour mieux prendre en compte sa position d'interface dans la territorialisation des politiques publiques. Ainsi, un accent sera mis sur l'aménagement du territoire dans le dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales pour un développement territorial cohérent. En outre, la mobilisation du secteur privé afin de créer la richesse endogène capable d'impulser le développement économique, demeure un défi important à relever pour la prochaine décennie.

Gouvernance inclusive du territoire. Il s'agit d'asseoir et de renforcer des mécanismes de gouvernance à l'échelle régionale et locale qui confortent la légitimité des collectivités territoriales. Ce défi renvoie également aux questions liées à la reconnaissance du rôle important des autorités traditionnelles dans la gestion locale, la redevabilité des élus des collectivités territoriales vis-à-vis des citoyens.

Amélioration de l'offre de services de qualité aux populations. Il s'agit de rendre l'Etat efficace aussi bien dans son mode décentralisé que dans son mode déconcentré, en replaçant l'utilisateur/citoyen au centre de la délivrance des services publics de proximité. L'enjeu principal est le rétablissement de la confiance entre les citoyens usagers des services publics et les administrations décentralisées et déconcentrées. Au-delà de la question des transferts de compétences et de ressources, d'autres aspects tels que la coopération inter collectivités, la disponibilité de statistiques fiables et l'exercice de contrôle efficace sur la délivrance des services de proximité constituent de véritables défis à relever.

Financement soutenable de la décentralisation à partir des ressources domestiques. Le besoin d'accroître les ressources financières des collectivités territoriales « hors appuis extérieurs » demeure important. La réforme de la gestion des finances publiques, avec un accent particulier sur la décentralisation financière permettra d'accroître significativement les ressources des collectivités territoriales. Pour ce faire, certaines options devront être envisagées : i) le transfert d'impôts et taxes, ii) les transferts budgétaires conséquents (garantis par voie législative), iii) la mobilisation de financement innovants (prêts, partenariat public-privé, etc.).

Rôle des collectivités à la stabilité et à la paix sociale. Les collectivités territoriales doivent devenir un des piliers d'une nouvelle approche de gestion des questions de paix et de sécurité qui permettra à la fois de contribuer à la stabilité du pays, de renforcer le processus démocratique et de pérenniser le développement économique, social et culturel, au niveau local et régional. La création de la police territoriale et la création des comités régionaux et locaux de sécurité s'inscrit dans ce cadre.

Orientations stratégiques pour une mise en œuvre efficiente de la réforme de décentralisation

Les orientations de la réforme de décentralisation trouvent leurs fondements dans le Document cadre de politique nationale de décentralisation, l'accord politique de gouvernance ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé les 15 mai et 20 juin 2015 à Bamako. Ainsi, cette seconde étape du processus de décentralisation met la régionalisation au centre du développement institutionnel et territorial du Mali. Elle focalise la contribution des collectivités territoriales sur le renforcement de la paix, de la sécurité, de la gouvernance démocratique et du développement durable. La Région est désormais vue comme l'échelle de mise en cohérence du développement socio-économique du Mali et le niveau pertinent de gestion des équilibres entre les territoires, valorisant les ressources et potentialités des collectivités territoriales. A partir de ces orientations, les nouvelles lignes directrices de la politique de décentralisation s'articulent autour des éléments suivants :

- Un rôle plus important de la région dans le développement territorial ;
- Une gouvernance qui donne confiance à la population ;
- Un partenariat renforcé entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ces orientations constituent les fondements des objectifs communs de l'Etat et des collectivités territoriales pour la seconde étape de la décentralisation.

Perspectives ou propositions de solutions

Elles s'inscrivent dans l'approfondissement de la décentralisation à travers la mise en œuvre des orientations de la feuille de route de l'accord pour la paix, de l'accord politique de gouvernance ainsi que celles du Document cadre de politique nationale de décentralisation (DCPND), qui s'articule autour de cinq objectifs généraux, à savoir :

- La promotion du développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains ;
- L'amélioration de la qualité des services rendus par les collectivités territoriales ;
- Le renforcement de l'accompagnement de l'Etat ;
- Le renforcement de la gouvernance inclusive du territoire ;
- L'amélioration du financement de la décentralisation.

Il s'agit de conduire à leur terme les actions en cours et contribuer à la réalisation des activités prioritaires identifiées dans le plan d'action 2017-2021 du DCPND, et des engagements pris par l'Etat au titre de l'année 2019 à savoir :

- L'information et la sensibilisation des acteurs de la décentralisation sur les textes de base de la décentralisation ;
- L'opérationnalisation des collectivités territoriales des Régions de Taoudéni et Ménaka et la création des collectivités territoriales au niveau des Cercles d'Achibogo dans la Région de Kidal et Almoustrat dans la Région de Gao ;
- La mise en place et l'opérationnalisation des Agences de Développement Régional de Taoudéni et Ménaka ;
- L'accompagnement des Autorités intérimaires de Cercle (Tombouctou, Gao et Kidal) et des Collèges transitoires de Cercle (Taoudéni et de Ménaka) ;
- Le suivi de la mise en œuvre des Contrats plans Etat-Régions (CPER) : signés (Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, Kayes) et en cours de signature (District de Bamako, Ménaka et Taoudéni) ;
- La poursuite de la dynamique de Développement Economique Régional (DER) ;
- Le renforcement du cadre juridique de la décentralisation dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Accord :
 - o Relecture de code des collectivités territoriales ;
 - o Élaboration et l'adoption des textes régissant la police territoriale ;
 - o Élaboration projet de loi sur la rétrocession d'un pourcentage des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles aux collectivités territoriales.
- La poursuite de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la décentralisation ;
- L'accompagnement et le contrôle des collectivités territoriales ;
- Le renforcement du financement de la décentralisation à travers :

- L'accélération des transferts de compétences et de ressources pour l'atteinte de l'objectif de 30% des ressources budgétaires de l'Etat ;
- L'opérationnalisation du Décret n°2019-0258/P-RM du 27 mars 2019 déterminant les modalités de transferts des services déconcentrés de l'État aux collectivités territoriales
- La mobilisation des ressources des collectivités territoriales ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- L'amélioration de la gestion financière des collectivités territoriales.
- Le renforcement de la gouvernance inclusive :
 - Instituer et de renforcer l'évaluation par les populations (approche participative) des services rendus et de la gestion des collectivités territoriales ;
 - Renforcer la communication/sensibilisation sur les droits et devoirs des citoyens ;
 - Renforcer la gestion des contestations liées au découpage territorial.

Conclusion

La décentralisation constitue incontestablement un moyen de renforcement de la gouvernance locale et une opportunité pour les populations de décider et d'entreprendre des actions de développement de proximité répondant au mieux aux préoccupations qu'elles vivent. La dynamique de régionalisation en cours ouvre la voie à l'instauration de nouveaux rapports entre l'Etat et les Collectivités Territoriales régionales basés sur le partenariat et la régulation par la reconnaissance de la prééminence du niveau régional pour coordonner et intégrer les visions, les plans et les programmes des autres Collectivités Territoriales, dans le respect de l'autonomie et de l'égalité juridique de ces dernières et de leurs compétences respectives.

Annexe 4 : Les résultats des groupes de travail de jour 2

Groupe sur le choix de l'échelle du plan (président : Daouda Traoré)

Qu'est ce qui a déterminé les délimitations géographiques du PDIDS ?

- Le Sourou et un bassin versant d'importance sous régionale
- Le Sourou est un sous bassin du Bassin de la Volta partagé entre le Mali et le Burkina Faso Le Sourou est une potentialité unique pour le développement des 29 collectivités territoriales (90 km au Mali)
- Le Sourou est un site RAMSAR
- Favoriser la cohésion sociale entre les populations des deux zones géographiques (zones inondée et exondée) en proposant des actions appropriées pour chaque zone
- Assurer une meilleure participation communautaire
- Les défis/bénéfices sont plus importants dans le Sourou et la mise en œuvre des actions du PDIDS crée plus d'opportunités

Dans quelle mesure les avantages prévus de ce choix se sont réalisées dans la pratique et pourquoi ?

- La formation des acteurs clés en EES en septembre 2017
- L'implication effective du Gouverneur de Mopti à travers :
 - La création de l'ICS pour le portage du projet
 - La création d'une équipe de planification et d'évaluation régionale
 - La requête adressée au MEADD pour la création d'une Commission Inter Ministérielle pour accompagner le processus, ainsi que celle adressée à la CNEE pour le coaching
- L'appropriation du processus par l'ICS et les communautés
- Favoriser et soutenir le dialogue permanent entre le Mali et le Burkina Faso pour la gestion durable des ressources en eau du Sourou
- La création en janvier 2019 de l'Inter Collectivité du Sourou (ICS) regroupant 29 Collectivités Territoriales des cercles de Bankass, Douentza et Koro, opérationnelle, facile à manager
- Concertation avec la partie Burkinabè
- La dotation de l'espace Sourou d'un document unique de planification

Quelles étaient dans la pratique les désavantages ?

- Le projet est national sur une ressource transfrontalière
- En réalisés les désavantages sont très minimes

Et si vous pourriez repenser l'échelle ?

Pour le groupe, l'échelle Sourou (portion malienne) est vraiment appropriée.

Groupe sur les phases et rôles formelles (président : Bakary Koné)

Quels acteurs étaient impliqués dans la prise de décision par rapport au PDIDS et son EES ?

Les acteurs impliqués dans la prise de décision au développement du PDIDS et son EES importance

- Les 26 mairies et les 3 conseils de cercle à travers les maires qui ont décidé de prendre en main du développement du Sourou et mettant en place le Comité Restreint (CR) et ensuite l'Inter

collectivité du Sourou (ICS). Cette dernière mise en place d'une assemblée générale, comprend 13 membres dont 3 femmes. L'ICS trouve sa légitimité selon les lois suivantes : Loi n° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales ; Loi n° 96-059 du 04 novembre 1996 portant création de communes ; Loi n° 2017-051 du 02 Octobre 2017 portant code des collectivités territoriales ; Loi n° 2017-052 du 02 Octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales et la décision No 2018-0838/GRM-CAB-2 du Gouverneur de la région de Mopti ;

- Les populations des 26 communes qui ont informée, participé et validées toutes les étapes clés du processus du développement du PDIDS/EES et ont eu à prendre des décisions relatives à leurs besoins et au développement durable de la zone du Sourou ;
- Le Gouvernorat de la région de Mopti et ses démembrements au niveau décentralisé (cercles, sous-préfectures) ;
- CARE/Mali ;
- L'Ambassade des Pays-Bas ;
- Le Conseil Régional ;
- L'ADR.

Dans quelles phases majeures les décisions formelles par rapport au PDIDS et son EES ont été prises ?

Phase institutionnelle

- Information et sensibilisation des 29 collectivités pour leur adhésion au développement du PDIDS/EES
- Délibération des 29 collectivités pour leur adhésion au processus de développement du PDIDS/EES

Phase 1 : Décision de prendre en main le Développement Durable et Intégré de la zone du Sourou par les 29 collectivités mairies et les 3 conseils de cercle de Bankass, Koro et Douentza. Création du CR

Phase 2 : Choix de CARE/Mali avec un financement de l'Ambassade des Pays-Bas pour la facilitation financière et logistique du processus de développement du PDIDS/EES

Phase 3 : Décision No : 0348/GRM-CAB-2 du Gouverneur de la région de Mopti mettant en place le Comité Restreint de l'Intercollectivité du Sourou

Phase 4 : Décision du Gouverneur de la région de Mopti mettant en place l'EPER

Phase 5 : Décision du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable mettant en place la Commission Interministérielle

Phase 6 : Mise en place de l'ICS

Phase 7 : Demande du Gouverneur à l'Ambassade des Pays-Bas pour l'accompagnement de la CNEE

Phase de développement du PDIDS/EES et son adoption définitive

- Tout ce processus a été piloté par l'ICS, comme leader avec la participative massive des populations du Sourou et des autres parties prenantes pour les différentes prises de décision, d'amélioration des différents documents, etc. lors de multiples ateliers, conférence et réunions.
- Formation des différentes parties par la CNEE sur le processus d'élaboration de l'EES
- Recrutement des consultants (international et national)

Phase 1 : La définition de la vision, de l'objectif global et des axes stratégiques du PDIDS/EES et leur adoption par la partie malienne et Burkinabè

Phase 2 : La conception des outils de collecte de données de base, des contraintes de la zone. La formation des acteurs locaux sur les outils de collecte, la collecte des données et leur analyse. Les résultats des analyses ont été restitués aux populations pour avoir leurs inputs en est suivit et la publication du volume 3 du PDIDS par l'EPR

Phase 3 : Les solutions (1 à 3 alternatives) aux différentes contraintes issues de l'analyse des contraintes discutés lors de plusieurs fora avec les populations à la base pour aboutir au choix de la meilleure alternative par contrainte. Le choix de cette meilleure alternative dépend des critères suivants : a) génération des revenus ou l'atteinte de la sécurité alimentaire chez les populations, socialement faisable et acceptable par les populations et ne détruit par l'environnement

Phase 4 : Les alternatives (actions) choisies pour résoudre les différentes contraintes ont été validées publiquement lors de plusieurs fora au niveau des cercles de Bankass et Koro organisés par l'ICS sans la présence des membres de l'EPER et des consultants

Phase 5 : Les alternatives (actions) ont été alors soumises aux principes d'analyse de EES au Mali par les consultants et les membres de l'EPR. Volume v.01 du PDIDS

Phase 6 : Ces alternatives (actions) ont été restituées auprès de l'ICS qui a son tour les a restituées au niveau des populations. Tout ce processus a été couronné par l'adoption des actions avec leurs mesures d'atténuation de leurs effets, mais aussi avec. Certaines améliorations (validation du V.01)

Phase 7 : Poursuite de l'analyse de EES avec l'ICS, EPER pour l'obtention V02 et sa validation par les parties prenantes

Phase 8 : Version PDIDS/EES V1.0 soumis au MEADD pour l'obtention du Permis environnemental

Quelle était la division des rôles des acteurs impliqués ?

CR/ICS :

- Initiateur et Propriétaire du PDIDS/EES
- Assurer le pilotage et le leadership de l'ensemble du processus de développement du PDIDS/EES
- Jouer le rôle d'interface entre les populations et l'EPER, les consultants et la CIM
- Organiser les ateliers de formation et de restitution au niveau local
- Participer à tous les ateliers et conférences aux niveaux local, national, et sous régional en relation le bassin de la Volta, le Sourou et l'EES en particulier
- Assurer le plaidoyer auprès des PTFs et autres acteurs pour une meilleure connaissance du PDIDS/EES en vue de la mobilisation future de son financement

Populations du Sourou :

- Participer à toutes les étapes de développement du PDIDS/EES sous la conduite de CR/ICS
- Bénéficiaires directs de toutes les actions du PDIDS/EES
- Proposer et/ou valider toutes les actions et les différentes analyses y afférentes

EPER :

- Développer la connaissance sur le Sourou grâce aux données secondaires existantes et à la collecte des données auprès des populations bénéficiaires
- Proposer des solutions techniques (relatives aux différentes contraintes par secteurs et sous-secteurs)
- Participer à toutes les étapes d'élaboration du PDIDS/EES
- Produire le volume 3 du PDIDS/EES

Gouvernorat de la région de Mopti :

- Prendre les décisions institutionnelles relatives du développement du PDIDS
- Suivre l'évolution du processus de développement et participer à certaines étapes clés notamment les réunions de prise de décision

CIM :

- S'assurer du respect des principes et de la réglementation en matière d'EES au Mali
- Valider les TdR de l'EES
- Participer à certaines étapes clés de développement du PDIDS notamment les visites de terrain, les réunions de validation des rapports, les réunions bilatérales impliquant le Burkina Faso
- S'assurer de la qualité du rapport de l'EES
- Valider le rapport final de l'EES

Partenaires du Burkina Faso :

- Mettre leur expérience et expertise en matière de développement du Sourou, notamment la gestion des ressources en eau
- S'informer et participer à certaines étapes clés du processus de développement du PDIDS/EES

Consultants :

- Appuyer l'ICS dans l'organisation des ateliers et réunions aux niveaux : local, régional, national et sous régional
- Guider de l'ICS sur des aspects de techniques du développement du PDIDS et de sa gestion
- Appuyer l'EPER dans le développement de la connaissance sur le Sourou à partir des expériences acquises ailleurs
- Développer les TdRs des études spécifiques, de même que la validation des rapports issus
- Participer activement aux analyses de l'EES et à la rédaction des volumes Volume 1 et 2 et le document PDIDS/EES validé qui a servi à l'émission du permis environnemental par le MEADD

CNEE :

- Renforcer les capacités des membres de l'ICS, EPER, CIM et les consultants sur les principes de l'EES sur le plan international
- Coacher permanemment l'ICS pendant tout le processus de développement du PDIDS/EES
- Faire intervenir les consultants appropriées de la CNEE dans le processus pour améliorer la qualité des documents

- Faire profiter l'ICS, EPER, CIM et consultants de l'expérience internationale sur les principes de l'EES

CARE International

- Appui Financier et logistique
- Mobilisation des acteurs autour de ce processus
- L'ingénierie sociale (recrutement de consultants, facilitation de la CNEE, etc.
- Le cadrage du processus (orthodoxie de la gestion de CARE)

Quel avantage avait cette approche ?

- La prise en main du processus de développement de la zone du Sourou par une institution décentralisée, l'ICS comme stipulé par les textes de la décentralisation
- L'appropriation du processus de l'ensemble de l'élaboration du PDIDS et de son EES par l'ICS et ses démembrements
- La participation du grand public aux niveau local (populations des 26 communes et des 3 conseils de cercles), régional (directions régionales et ONGs), national (directions nationales, institutions spécialisées, etc.), sous régional (Burkina Faso et ABV) à toutes les étapes du développement du PDIDS/EES à la validation des documents et l'obtention du permis environnemental
- L'échange d'expérience entre tous les acteurs impliqués dans le processus de développement du PDIDS/EES
- Développement couplé d'un document de programme (PDIDS) et de son EES
- L'apport de l'expertise internationale à travers le coaching de la CNEE et de ses experts
- L'échange d'expertise avec les Burkinabè
- Meilleure coordination et l'organisation du Sourou
- Le développement d'une vision commune pour un développement durable du Sourou et le partage de cette vision avec le Burkina
- Fédération au niveau national de l'étude sur le SAGE (Schéma d'aménagement et gestion des Eaux)

Quel désavantage avait cette approche ?

Il n'existe pas de désavantages majeurs, mais certaines préconditions sont nécessaires :

- a) pour le développement du programme et de son EES sans goulots d'étranglement. Il s'agit : la zone concernée par le développement doit être paisible et les populations vivent en toute symbiose ;
- b) toute l'équipe (ICS, EPR, Consultants et CIM) impliquée dans le développement doit être ouverte aux idées innovatrices, les méthodes classiques ayant montrées certaines limites et c) etc.

Défis : La mise à disposition des cadres techniques dédiés ; Le respect du calendrier ; L'insécurité ; Financement flexible.

Groupe sur les décisions clés et leur pourquoi (président : Etienne Bello)

Décision de se mettre ensemble pour créer l'inter- collectivité autour du bassin de Sourou. Dans le but d'un développement durable de cet espace commun aux 29 collectivités.

Décision de planification des activités selon les zones agro écologiques (zones humides, zones sèches). Pour créer l'équité entre les collectivités en termes d'investissement des activités.

Décision de la mise en place d'un bureau restreint de consensus de cinq éléments suivis d'un bureau de consensus élargi. Le CR avait pour mission de mener les études environnementales stratégiques (EES). Le bureau officiel a été créé pour mettre en œuvre le PDIDS issu de l'EES.

Décision de création d'une commission inter ministérielle. Pour suivre la qualité de l'EES et orienter aux besoins les décisions.

Décision d'intégrer le programme Sourou dans tous les PDSEC des communes. Pour que les activités répondent aux besoins des populations.

Décision de faire la restitution aux bénéficiaires des 29 collectivités. Pour avoir leur adhésion au processus.

Décision de création de l'équipe technique régionale pour la mission de planification.

Décision de création de l'inter collectivité par le gouverneur de la région de Mopti. Pour donner la forme juridique au programme.

Décision de tenir compte de l'aspect transfrontalier Pour harmoniser les actions dans le sous bassin.

Décision de délivrance du permis environnemental. Pour autoriser la réalisation du plan au nom de l'Etat du Mali.

Groupe sur l'intégralité, survaleur, légitimité et le lien avec les ODD (président :)

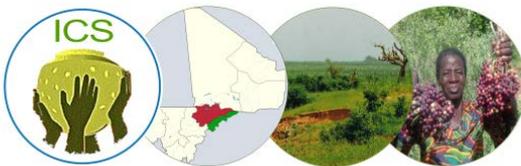
Les Questions	Réponses
Dans quel sens le PDIDS est intégral ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. La prise en compte des zones agroécologiques : la zone humide, semi-humide et la zone sèche ; 2. Cadre institutionnel : Populations, élus, le CR, CIM, l'ICS, Gouvernorat.
Dans quel sens le PDIDS est légitime ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'adhésion des 29 collectivités à porter le projet dans le développement de la zone ; 2. Permis environnement délivré par le ministère ; 3. La validation des programmes par les acteurs locaux ; 4. L'existence des cadres institutionnels (CR, CIM, Gouvernorat, l'ICS)
Dans quel sens le PDIDS est durable ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Association du PDIDS et son EES ; 2. L'alignement avec le schéma directeur régional ; 3. L'alignement avec le PDSEC de l'ensemble des collectivités
Quelle est la survaleur du PDIDS comme cela ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alignement avec les autres programmes de Sourou ; 2. Coût d'investissement ; 3. Renforcement des capacités ; 3. Création d'emploi ; 4. Les aspects innovants ; 5. La synergie entre les acteurs ;

	6. La capitalisation des efforts existants.
Et si vous pourriez repenser cela ?	Vu l'adhésion et l'appréciation des populations de l'ensemble des 29 communes, le PDIDS est un bon outil de développement durable.

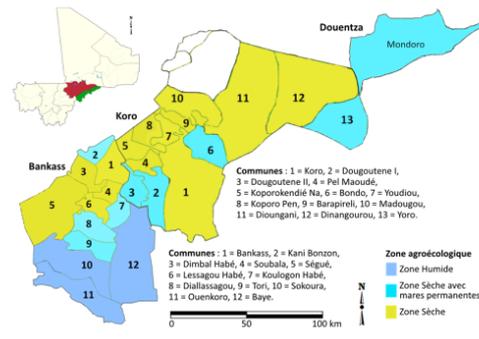
Les suivant diapos sont utilisés :

Groupe 4. Intégralité, survaleur et légitimité PDIDS, lien avec les ODD

Atelier Formation EES
16-18 septembre 2019, Bamako
Niek van Duivenbooden



Intégralité 1. Zone agroécologiques



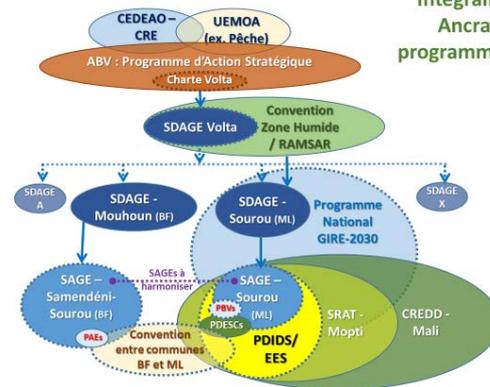
Intégralité 2. Cadre institutionnel

- Comité Restreint (CR),
- Inter Collectivité du Sourou (ICS),
- Equipe de Planification et d'Evaluation Régionale (EPER),
- Commission Inter Ministérielle (CIM),
- Gouvernorat de Mopti (GdM)

Avec l'appui de la Commission Néerlandaise d'Evaluation Environnementale (CNEE), 2 consultants et CARE



Intégralité 3. Ancrage programmatique



Intégralité 4. Axes Stratégiques : 6 thèmes

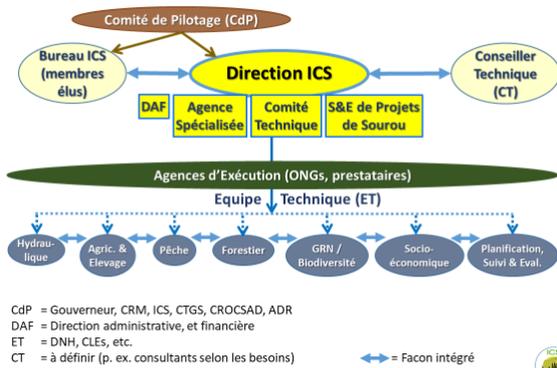
1 Paix et sécurité	10 SSB 4. Energie
2 Désenclavement	11 SSB 5. Protection sociale et économie solidaire
3 Agriculture	12 <i>Transversaux (TR)</i> TR 1. Changement climatique
4 Elevage	13 TR 2. Ressources en eau (transfrontalier, gestion mares, etc.)
5 Pêche	14 TR 3. Promotion du genre (femmes, jeunes, etc.)
6 Environnement, GRN & Biodiversité	15 TR 4. Aspects Fonciers
7 Services Sociaux de Base (SSB) SSB 1. Santé	16 TR 5. Renforcement de capacité
8 SSB 2. Education (formation professionnelle)	17 TR 6. Gouvernance et Suivi & Evaluation
9 SSB 3. Eau potable, hygiène & assainissement	



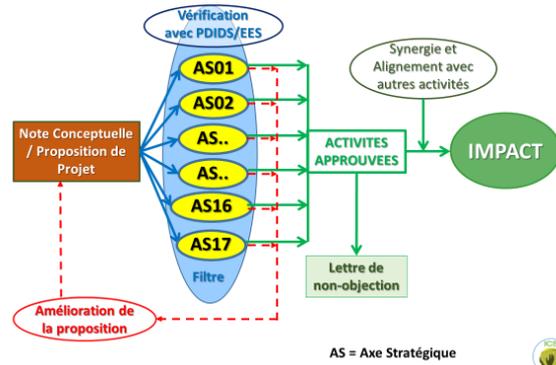
Intégralité 5. Participation active des populations



Intégralité 6. Organigramme de la mise en œuvre



Intégralité 7. Synergie & Alignement des projets avec le PDIDS



Surveleur 1 : aperçu claire (p.ex. AS04 – Élevage)

- **Coût de l'investissement** : 51.417 M FCFA (M € 79,1) ;
 - **Création d'emplois** : 4.040 permanentes (99% femmes et jeunes) et 350 temporaires ;
 - **Renforcement des capacités** : 4.200 personnes directes ; 42.000 personnes indirectes ;
 - **Population affectée** : 50.590 personnes directes et indirectes ;
 - **Aspect de la durabilité** : Les effectifs du bétail sont suivis pour éviter le surpâturage et des mesures seront pris. Les parcs des animaux, les piste de transhumance et les installations nécessaires seront mis dans les PDESCs (Ils figurent déjà) ;
- Aspects innovants :**
L'insémination artificielle ;
Réalisation d'une unité de transformation de lait ;
Transformation durable de cuirs et peaux ;
Le déstockage du cheptel.

Surveleur 2 : Collaboration efficace des parties prenantes

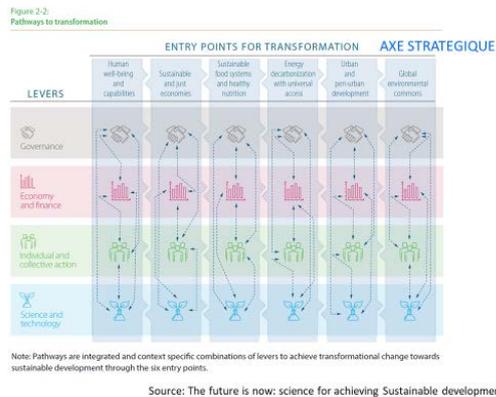
- Structures étatiques
- Système ONU
- ONGs
- Bailleurs
- Population

Surveleur 3 : Synergie et Alignement possible en vue d'impulser impact collectif des projets

Axes Stratégiques & ODD

#	Axes Stratégiques	ODD
1	Paix et sécurité	5, 10, 16
2	Désenclavement	9
3	Agriculture	1, 2, 5, 8, 12, 13
4	Élevage	1, 2, 5, 8, 12, 13
5	Pêche	1, 2, 5, 8, 12, 13
6	Environnement, GRN & Biodiversité	5, 8, 13, 15
7	Santé	3, 5
8	Éducation	4, 5
9	Eau potable & assainissement hygiène (WASH)	5, 6, 13
10	Énergie	5, 7, 13
11	Protection sociale et économie solidaire	1, 5, 16
12	Changement climatique	13
13	Ressources en eau	6, 13
14	Promotion du genre	5
15	Aspects Fonciers	2, 5, 6
16	Renforcement des capacités	2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 15
17	Gouvernance et Suivi-Evaluation	1-13, 15-17

Conclusion : PDIDS = bon début de transformation



Groupe sur l'organisation des analyses techniques (président : Ahmadou Touré)

Les questions discutées : Quelles analyses techniques étaient les plus importantes ? Comment étaient produites ces analyses ? Quelle sera l'importance de cette expertise dans la mise en œuvre du PDIDS ?

PHASE DIAGNOSTIQUE

Elle a permis la collecte des données sur le terrain, et a consisté en un travail concerté de recherche approfondie et d'analyse des éléments de connaissance du milieu à partir de plusieurs outils participatifs pour atteindre les objectifs et obéir au contenu donné au diagnostic à savoir :

- La collecte de données complémentaires ;
- L'animation de séances de diagnostic participatif ;
- L'élaboration du rapport provisoire de diagnostic.

Les outils et méthodes développés sont : la méthode FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces), la méthode de l'analyse des contraintes, les aide-mémoires couplés avec l'analyse du GENRE.

La phase de planification et de rédaction du rapport provisoire du PDIDS a permis :

- De déterminer les axes stratégiques et les objectifs opérationnels du PDIDS ;
- D'identifier et de prioriser les actions à mener ;
- D'arbitrer et de réaliser une programmation physique et financière des actions ; et
- De déterminer les stratégies de mise œuvre du PDIDS.

Importance de cette expertise dans la mise en œuvre du PDIDS/EES

- Cette expertise est indispensable dans la mise en œuvre du PDIDS notamment dans son volet Suivi-Evaluation. Pour cela, il urge de bâtir le cadre de mesure de performance (Cadre Logique du PDIDS/EES)

Groupe sur le système de prise de décision au sein de l'ICS (Président : Allaye Guindo)

1 L'ICS existe dans l'intérêt de qui ?

- L'ICS existe dans l'intérêt de ses collectivités membres
- Il existe principalement dans l'intérêt des populations vivant dans l'espace du Sourou
- L'ICS est une opportunité pour les partenaires au développement (Etat, ONG, programme etc...)

2 L'ICS dépend de qui pour atteindre ses objectifs ?

Il dépend essentiellement de :

- Les collectivités membres
- L'Etat
- Les partenaires techniques et financiers
- Les populations

3 De quelle façon l'ICS prend ses décisions ?

L'ICS décide par délibération lors des sessions (sessions ordinaires, et extraordinaire)

4 Quelles sont les avantages de cette façon ?

- Cette façon est collégiale, et elle est ouverte au public qui peut assister aux séances sans le droit de vote
- Elle prône la transparence, la visibilité, la participation à travers les affichages publics

5 Quelles sont les désavantages de cette façon

6 Et si vous pourriez repenser cela

Le parcours est déjà exceptionnel, et est à reproduire par l'innovation de l'ICS

Groupe sur la concertation nationale (président : Drissa Traoré)

- Correspondance gouvernorat-ministère ;
- Commission interministérielle (CIM) par décision du MEADD ;
- Visite de terrain dans les communes de Baye, Kandé et Oula ;
- Rencontre des 29 collectivités du Sourou ;
- Participation à l'amélioration des rapports de l'état des lieux
- Validation des termes de référence par une lettre d'approbation ;
- Analyse des documents produits ;
- Atelier de validation de PDIDS/EES (01) par la CIM ;
- Atelier de synergie et d'alignement avec la CIM et les ONG intervenant dans le Sourou ;
- La relecture des documents par une commission restreinte ;

1. COMMENT LE PDIDS TOUCHE LES POLITIQUES ET LES INTERETS DES MINISTERES ? (3 EXEMPLES)

La mise en œuvre du PDIDS est en adéquation avec les politiques et les stratégies des différents ministères. Ainsi, l'atteinte des objectifs du PDIDS contribue de façon significative à ceux du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023, cadre de référence des politiques sectorielles du pays. Les objectifs du CREDD sont alignés avec ceux des ODD.

Il y existe trois exemples :

- La mise en œuvre de la Politique nationale de protection de l'environnement ;
- La mise en œuvre du schéma régionale d'aménagement du territoire ;
- La mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sourou (SAGE).

2. A QUELLE FIN ET DE QUELLE FACON LE MEADD A MIS ENSEMBLE LA COMMISSION INTERMINISTERIELLE (CIM) DE PILOTAGE DE L'EES

La CIM comprend 17 membres (ministères et personnes ressources) et intervient dans le processus d'élaboration du PDIDS/EES par :

- la validation des TDR de l'EES ;
- les visites de terrain dans la zone du Sourou et les interactions avec les parties prenantes ;
- la supervision, l'expertise et l'appui au développement du PDIDS/EES sur les thématiques des politiques sectorielles et s'assure de la conformité et de la cohérence du PDIDS/EES avec les textes en vigueur du Mali mais aussi avec les Conventions, Accords et Traités internationaux signés et ratifiés par le Mali ;
- la validation et l'amélioration des rapports PDIDS/EES ;
- la délivrance du permis environnemental par le MEADD.

La participation de la CIM à toutes les étapes de développement a facilité l'obtention de l'autorisation environnementale pour la mise en œuvre du PDIDS.

3. DE QUELLE FACON LA COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION INTERMINISTERIELLE (CIM) ET L'INTERCOLLECTIVITE DU SOUROU S'EST DEROULEE ?

La collaboration s'est déroulée par le biais de :

- L'organisation et la participation aux réunions conjointes, visites de terrain ;
- L'appui-conseil pour le respect du cadre législatif et réglementaire ;
- La conduite de l'EES

La collaboration a été parfaite pendant toutes les phases d'élaboration du PDIDS/EES.

4. DE QUELLE FACON LA COLLABORATION ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERMINISTERIELLE (CIM) S'EST DEROULEE ?

La collaboration s'est déroulée par le biais de :

- l'organisation et la participation aux réunions à partir des avis de réunions adressés aux membres de la CIM par son Président (MEADD) soit à Bamako ou dans la région de Mopti ;
- la mise en place d'une équipe restreinte de relecture des documents en vue de leur finalisation.

La collaboration a été parfaite pendant toutes les phases d'élaboration du PDIDS/EES.

5. ET SI VOUS POURRIEZ REPENSER CELA

- Appliquer le décret n°2018-0992 du 31 décembre 2018 relatif à l'Evaluation Environnementale Stratégique devenu effectif ;
- Réaliser toutes les études de base ;
- Impliquer d'autres PTF dans la formulation et le développement du programme ;
- Choisir le cas du PDIDS/EES comme référence et dupliquer à d'autres zones avec des ajustements au besoin.

Groupe sur les concertations internationales (Président : Etienne Bello)

Quels acteurs dans d'autres pays sont les plus nécessaires pour atteindre les buts du PDIDS	Agence de l'eau du Mouhoun : comité technique conjoint pour la gestion intégrée des ressources en eau CTC-GIRE, CTGS) AMVS (autorité pour la mise en valeur de la vallée du Sourou) ABV (Autorité du bassin de la volta)
Qu'est-ce que l'ICS a fait pour influencer les acteurs	Rencontre au Burkina avec CTGS, ABV et AMVS pour informer les acteurs de l'élaboration du PDIDS et son EES (Février 2019) Rencontre au Mali avec le CTGS, ABV et AMVS (juillet 2018) Rencontre au Benin avec ABV (en avril 2019)
Quels problèmes clés vous avez rencontré	La gestion du barrage de Lery au Burkina ; L'hydrologie du Sourou pas assez connue Insuffisance d'intérêt de l'état pour les aménagements hydro agricoles dans la zone du Sourou
Et si vous pourriez repenser cela ?	Signature d'un accord-cadre entre l'ICS et ABV d'une part et d'autre part entre l'ICS et AEM (Agence de l'eau du Mouhoun) pour la gestion des ressources en eau du Sourou. Démarcher les ministères stratégiques pour la recherche des fonds auprès des bailleurs (Banque Mondiale, BAD, BID, UE, ...)

Groupe sur la communication et le financement (Président : Daouda Traoré)

Questions

1. Sauf les consultations des populations et les concertations (inter)nationales, comment l'ICS a décidé les messages à communiquer, leurs audiences, et la façon de communication ? Par exemple, à quel but sert le site web ?
2. Et si vous pourriez repenser la communication ?
3. Comment l'ICS, le PDIDS et l'EES sont financés, et comment ce financement était lié à la mise en œuvre du PDIDS ?
4. Et si vous pourriez repenser ce forme de financement ?

Communication Comment ?

- Les décisions au sein de l'ICS sont prises en assemblée générale
- Tenue des assemblées générales d'information et de restitution (quatre sessions ordinaires par an et aussi des sessions extraordinaires)
- Création du site WhatsApp de communication (groupe Sourou)
- Rencontres périodiques
- Presse écrite et parlée (Essor, ORTM, Afrikable, Crieur public, Radios de proximité)
- Contrat avec trois radios locales pendant la durée de l'EES
- La création du site web www.souroumali.org

FONCTIONNEMENT SITE WEB

- Le site web sert à stocker et partager les informations, rapports et connaissances générées sur le Sourou et l'ICS
- Animation assurée actuellement par l'IT Manager de CARE qui a donné un appui pour la création et l'animation du site
- Perspective : Le Secrétaire permanent de l'ICS sera chargé d'animer le site web (formation)

ET SI ON DEVRAIT REPENSER LA COMMUNICATION ?

- Elaboration d'une stratégie assortie d'un plan de communication pour l'ICS

FINANCEMENT

- Financement PDIDS par l'EKN
- Financement du Pré-PDIDS par l'EKN
- Besoin de financement de l'ICS pour la première phase
- Mobilisation des ressources complémentaires à travers tables rondes, plaidoyer et lobbying, pour le financement des autres activités du PDIDS

ET SI VOUS POUVEZ REPENSER LE FINANCEMENT ?

- Une meilleure contribution des communes membres de l'inter collectivité dans le budget l'ICS
- Que les fonds soient directement gérés par l'ICS

Groupe sur la décentralisation (Présidente : Lalaïssa Ouane)

1. Avec le PDIDS et l'EES quels pouvoirs principaux sont décentralisés et à qui ?
Les pouvoirs transférés aux collectivités en matière de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aménagement hydroagricole, l'hydraulique, le foncier, le transport, l'environnement.
2. Comment les ministères seront impliqués dans la mise en œuvre du PDIDS ?
Ils seront impliqués à travers des conventions de partenariat avec les collectivités.
3. Quelques exemples de pouvoirs ministériels spécifiques :
A travers la mise en place des projets adaptation aux changements climatiques le Local (Projet d'adaptation aux changements climatiques), l'IPE (Initiative Pauvreté Environnement) etc. ...
4. Comment le PDIDS/EES est lié à d'autres façons principales de décentralisation qu'existent ?
Le nouveau guide d'élaboration des PDESCs et les objectifs du DCPND (Document Cadre de la Politique Nationale de la Décentralisation)
5. Et si vous pourriez repenser cette forme de décentralisation ?
Elle n'a pas besoin d'être repenser car la décentralisation est évolutive, elle s'adapte au contexte environnemental et à la réalité des besoins des collectivités territoriales.

Groupe sur la consultation des populations (Président : Souleymane Koné)

1. *Dans quelles façons les populations sont consultées dans le processus du PDIDS et EES ?* Les populations ont été consultées dans toutes ses phases à travers un ensemble de techniques qui sont entre autres : les consultations publiques, les ateliers, les media (radios, site web, WhatsApp, journal, etc.) les assemblées générales, les entretiens etc. qui sont organisés par (l'ICS, les conseillers communaux, CARE international, l'administration et les consultants).
2. *Est-ce que les points de vue de tous les groupes sont bien reflétés dans l'EES ? (Ex. les personnes déplacées)* Dans le cas du PDIDS, les points de vue de l'ensemble des groupes sont pris en compte (le genre : jeunes, femmes, personnes vulnérables, déplacés et.)
3. *Comment les groupes sont informés de la façon dont l'ICS prend leur point de vue en considération dans le PDIDS ?* Les groupes sont informés à travers les séances de restitution et les messages radio de proximité dans toutes les phases.
4. *Et si vous pourriez repenser cela ?* Poursuivre la communication avec les communautés.

Annexe 5 : Lettre d'invitation



Mopti le 09 septembre 2019

LD#014/2019

A : Mme/Mr.....

De : Etienne BELLO

Président Inter Collectivité du Sourou (ICS)

Objet : Participation à l'Atelier de formation en Evaluation Environnementale Stratégique (EES), avec comme cas d'école l'EES du Programme de Développement Intégré et Durable du Sourou (PDIDS)

Madame/Monsieur,

Dans le cadre du programme de Développement Intégré et Durable du Sourou (PDIDS) couplé à l'évaluation environnementale stratégique (financement Ambassade des Pays-Bas), 29 collectivités territoriales des cercles de Bankass ; Koro et Douentza se sont érigées en Inter Collectivité dénommée Inter Collectivité du Sourou (ICS) pour assurer le portage de cette initiative. Pour assurer le succès de l'opération, une équipe planification et d'évaluation régionale (EPER) de même qu'une commission inter ministérielle (CIM) ont été créées pour accompagner le processus, avec le coaching de la Commission Néerlandaise d'Evaluation Environnementale (CNEE).

Dans cette optique, nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'atelier de formation cité en objet qui se tiendra du **16 au 19 septembre 2019 au Mandé Hôtel de Bamako.**

Dans l'espoir que vous ne ménagerez aucun effort pour assurer votre participation effective à cette importante rencontre, veuillez recevoir Madame/Monsieur, l'expression de nos sentiments de franche collaboration.

PJ : TDR Atelier de formation EES

Le Président de l'ICS P/I

Abdou ONGOIBA